

Wildlife Management

Basic knowledge

Modules associés

- [Aires protégées](#)
- [Gestion des produits forestiers non ligneux](#)
- [Gestion participative des conflits](#)
- [Planification de la gestion des forêts](#)
- [Régime forestier](#)



Ce module est destiné aux praticiens, aux décideurs, aux gestionnaires des forêts, aux étudiants et aux autres acteurs intervenant dans la gestion de la faune sauvage. Il donne la définition, indique la valeur et l'importance des ressources fauniques, et en décrit la gestion durable. Il examine également certaines questions d'actualité soulevées au moment où la gestion de la vie sauvage recoupe la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et le bien-être; il offre également une perspective axée sur la forêt, s'il y a lieu.



Ce module est destiné aux praticiens, aux décideurs, aux gestionnaires des forêts, aux étudiants et aux autres acteurs intervenant dans la gestion de la faune sauvage. Il donne la définition, indique la valeur et l'importance des ressources fauniques, et en décrit la gestion durable. Il examine également certaines questions d'actualité soulevées au moment où la gestion de la vie sauvage recoupe la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et le bien-être; il offre également une perspective axée sur la forêt, s'il y a lieu.

Le concept de faune sauvage désigne tous les organismes vivants, non domestiqués, qui vivent dans les milieux naturels (Chandra, 2011). Dans le contexte de la gestion de la vie sauvage, le terme, le terme «*faune sauvage*» de ce module se concentre sur les vertébrés terrestres dans tous les biomes et les aires géographiques du monde.

La faune sauvage est extrêmement importante pour les personnes et pour l'environnement: c'est une ressource naturelle essentielle, qui contribue au maintien des services écologiques des forêts et à la santé des écosystèmes.

Elle joue un rôle clé dans la régularisation des processus naturels à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, y compris la dispersion des semences, le recyclage des éléments nutritifs ou la structure du paysage; elle fournit des services d'approvisionnement (comme la production d'aliments et de revenu) à une partie importante des populations les plus pauvres de la planète dont, notamment, les communautés tributaires des forêts et les populations urbaines. La faune sauvage occupe aussi une place importante dans les économies nationales, à travers des activités comme le tourisme et le commerce de produits d'animaux sauvages.

Ses utilisations sont nombreuses et se répartissent généralement en deux catégories: 1) l'utilisation extractive (ou consommatrice) qui se réfère au retrait d'espèces sauvages de leur habitat et suppose souvent des réductions par abattage des populations fauniques (par ex. chasse); 2) l'utilisation non extractive (ou non consommatrice), qui suppose la mise en place de mesures non intrusives pour les populations fauniques (par ex. chasse photographique et observation des oiseaux), de même que des utilisations non traditionnelles comme l'exploitation d'un produit spécifique (Eider à duvet, fibre de vigogne) (Lichtenstein, 2009). La faune sauvage peut être utilisée à des fins de subsistance, commerciales ou récréatives.

Gestion de la faune sauvage

Par gestion de la faune sauvage on entend l'application des connaissances scientifiques et locales à la bonne gestion des populations d'espèces sauvages (y compris le gibier) et de leurs habitats au bénéfice de l'environnement et de la société (UIFRO, 2017). Les populations d'espèces sauvages sont gérées pour plusieurs raisons comme, par exemple: contrôler la surabondance; éviter la surexploitation; maintenir les populations à des niveaux compatibles avec le rendement soutenu de produits tels que les aliments, les trophées, ou les peaux; sous-tendre les processus des écosystèmes et la résilience.

De nos jours, différentes pressions naturelles et anthropogéniques comme la dégradation et la disparition continues des forêts, des prairies et des écosystèmes des zones humides, la conversion des habitats forestiers en champs agricoles, la commercialisation non durable

d'espèces sauvages, les changements climatiques, ou la propagation des zoonoses, menacent la faune sauvage avec de graves conséquences pour les processus écologiques vitaux et les moyens de subsistance des populations qui en dépendent.

En raison de ces nombreuses pressions, la gestion durable de la faune sauvage (GDFS), définie comme «la gestion rigoureuse des espèces sauvages afin de conserver leurs populations et leurs habitats dans le temps, en tenant compte des besoins socio-économiques de l'homme», est en voie de devenir une approche courante (CPW, 2014). Cette approche ne se limite pas à protéger les espèces individuelles ou à répondre aux demandes de chasse, mais elle se concentre sur la faune sauvage en tant que ressource naturelle renouvelable de manière globale, au bénéfice des générations présentes et futures. Cela suppose que tous les utilisateurs des terres dans l'habitat faunique soient conscients et tiennent compte de l'impact que leurs activités peuvent avoir sur les ressources et l'habitat fauniques. Une utilisation plus soucieuse des forêts profiterait aussi à ces utilisateurs.

L'approche de gestion durable de la faune sauvage améliore nettement la gestion durable des forêts (GDF) et la conservation de la biodiversité, en mettant l'accent sur les avantages de la biodiversité forestière pour l'homme, et encourage les personnes à sauvegarder et à valoriser la faune sauvage en la gérant de manière responsable.

La gestion durable de la faune sauvage requiert des politiques appropriées, l'acceptabilité sociale et une bonne gouvernance. Le meilleur moyen d'y parvenir est de générer des avantages au niveau local, ce qui peut inclure la création de revenus (prélèvement commercial et tourisme axé sur la faune), la subsistance (consommation de viande sauvage), les loisirs et l'affirmation culturelle comme pour les peuples autochtones (Morgera et Wingard, 2009).

Liens entre la faune sauvage et la gestion des forêts

En plus d'être compatibles, la gestion de la faune sauvage et la gestion des forêts sont intrinsèquement liées. Les forêts sont les écosystèmes terrestres les plus diversifiés sur le plan biologique, et abritent la majeure partie de la biodiversité terrestre (MEA, 2005).

En mettant en place la GDF, il est primordial de reconnaître que la gestion des forêts a des implications directes sur l'habitat et les conditions de vie de la faune sauvage. L'intensité et la portée des activités de gestion forestière ont une incidence sur la distribution, ainsi que sur l'abondance et la couverture, qui entraîne parfois une fragmentation accrue du paysage forestier et une diminution de la qualité des habitats. Cela peut modifier davantage la structure de la communauté, l'abondance des espèces sauvages, ainsi que leur distribution géographique et leur comportement. Par exemple, en éclaircissant le couvert végétal et en déplaçant une grande partie de la production primaire vers le sous-bois, l'exploitation forestière tend à simplifier la stratification verticale des essences forestières, ce qui amène parfois les oiseaux du couvert végétal à se nourrir à des niveaux inférieurs. Ce changement de productivité peut favoriser les grands brouteurs terrestres comme les éléphants ou les okapis dans les forêts africaines, ou encore les tapirs dans les forêts néotropicales (Peres et Barlow, 2004). Dans les forêts tempérées, les systèmes de coupe rase peuvent favoriser la présence des chevreuils, qui aiment les clairières ou les lisières de forêt pour se nourrir et les fourrés pour se couvrir (Matthews, 1991).

En outre, la quantité d'animaux sauvages, la présence d'espèces particulières, leurs modes d'alimentation et de comportement peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé des forêts. Par exemple, lorsque les cervidés (chevreuils) subissent un stress externe, ils marquent parfois leur territoire en frottant les arbres ou en enlevant l'écorce, ce qui endommage gravement la forêt, réduit sa productivité ou ralentit sa régénération, avec des implications économiques importantes. Les ours peuvent enlever l'écorce avec leurs griffes pour atteindre le bois nouvellement formé qui se trouve dessous (Nolte et Dykzeul, 2000). Différentes espèces dans les écosystèmes tempérés et tropicaux peuvent avoir des effets différents. Les dommages aux forêts causés par la faune sauvage entraînent une réduction de la productivité et de la régénération des forêts, et peuvent avoir de graves conséquences économiques.

Par ailleurs, la faune sauvage fournit une vaste gamme de services écologiques qui apportent de nombreux avantages pour la santé et la productivité des forêts. Certaines espèces fauniques, comme les gibbons, les éléphants, les rhinocéros, les calaos et les pigeons impériaux sont des agents de dispersion des semences de grande taille. Les [éléphants africains](#) dispersent plus de graines d'un plus grand nombre d'essences, et à des distances plus grandes, que tous les autres animaux, ce qui les rend importants pour les forêts tropicales humides africaines. Certaines espèces sauvages peuvent jouer le rôle d'agent de contrôle biologique des maladies. Les chauves-souris peuvent consommer jusqu'à la moitié de leur poids en insectes, facilitant ainsi le contrôle de la population d'insectes nuisibles pour les forêts, en plus de polliniser les fleurs et de disperser les semences.

La faune sauvage doit être reconnue comme faisant partie intégrante de la GDF, compte tenu de la déforestation continue, de la fragmentation des forêts et des changements climatiques. La distribution des espèces sauvages, les niveaux de population et la diversité influent sur la productivité, la santé et la régénération des forêts. Les valeurs et les fonctions socio-économiques de la faune sauvage devraient être considérées comme partie intégrante d'un ensemble régional de critères et indicateurs pour la GDF, étant donné que les questions liées à la faune sauvage sont essentielles pour orienter, contrôler et évaluer le processus de GDF (FAO, 2017).

Faune sauvage et sécurité alimentaire

La faune sauvage joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et, par conséquent, dans le bien-être nutritionnel d'une personne, particulièrement dans les pays en développement où la famine et la malnutrition sont des problèmes graves. Principalement, la faune sauvage contribue directement à la sécurité alimentaire des ménages urbains et ruraux à travers la consommation de viande sauvage. La viande sauvage est vue comme un élément important du régime alimentaire et comme une source essentielle de protéines animales, surtout pour les populations habitant dans la proximité immédiate des forêts et des zones de friche.

La faune sauvage peut également avoir une influence positive et négative sur les systèmes de production alimentaire. Quelques espèces sauvages pourraient jouer un rôle important dans la dispersion des semences, la pollinisation et la fertilisation. En effet, certaines espèces de mammifères, comme les singes et les babouins, répandent les semences des arbres fruitiers. D'autre part, en raison de leur rôle d'hôte intermédiaire pour les parasites et les pathogènes des maladies, certaines espèces d'animaux sauvages pourraient transmettre des maladies à l'homme et au bétail.

Outre son importance comme aliment, la faune sauvage joue d'autres rôles essentiels en fournissant des emplois et en offrant des possibilités de revenu, par exemple. Elle contribue également au bien-être physique, spirituel et culturel des populations. Enfin, c'est une source de nourriture, ce qui est important pour la sécurité alimentaire. En effet, le commerce de viande sauvage et de produits dérivés d'espèces sauvages, ainsi que les activités fondées sur la faune sauvage comme le tourisme et les loisirs, contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire nationale et des ménages en générant des ressources financières qui peuvent être directement utilisées pour acheter des aliments ou développer et améliorer des systèmes alimentaires de production. Les sous-produits de la faune sauvage comme les peaux, les cuirs, les os, les coquilles et les cornes contribuent aux économies locales, et sont souvent utilisés localement pour fabriquer des vêtements, ou sont expédiés et exportés pour être transformés en articles de cuir plus sophistiqués.

Cadre d'action international

La gestion durable de la faune sauvage est au cœur d'efforts considérables à l'échelle internationale. En raison du rôle important qu'elle joue pour la conservation de la biodiversité, pour la sécurité alimentaire, pour les moyens de subsistance, pour la santé et le bien-être de l'homme, la GDFS s'inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durables (ODD). La gestion durable de la faune sauvage est essentielle pour la réalisation de nombreux ODD, particulièrement ceux qui sont liés à l'élimination des causes profondes de la pauvreté et de la faim, à savoir l'ODD 1 - Pas de pauvreté, l'ODD 2 - Faim « zéro » et l'ODD 15 - Vie terrestre, en raison de son lien avec la gestion des forêts et la biodiversité.

La création de partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de créer une vision commune, des règlements et des mesures incitatives est indispensable pour élaborer et mettre en œuvre des interventions en matière de gestion de la faune sauvage. La mise en œuvre de la gestion durable de la faune sauvage est donc fondamentale parce qu'elle permettra de réaliser l'ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.

En reconnaissant le rôle important que la gestion de la faune sauvage joue dans la réalisation du développement durable, la Conférence des Parties (COP) de la [Convention sur la diversité biologique](#), dans sa [Décision XI/25](#) de 2012, a demandé l'établissement d'un Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW) pour mieux répondre aux questions liées à la faune sauvage. Le CPW a été constitué officiellement en marge de la 16^e réunion COP de la CITES à Bangkok en 2013.

Pour l'instant, la Convention sur la diversité biologique reconnaît l'importance de la GDFS, notamment celle du secteur de la viande sauvage durable, à travers la [Décision 14/7](#) adoptée à la 14^e réunion de la COP en Égypte en 2018. De plus amples informations liées aux travaux de la CDB sur la faune sauvage sont disponibles [ici](#).

[La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction](#) (CITES) protège les ressources fauniques en s'assurant que le commerce international de plantes et d'animaux sauvages soit légal, durable et traçable. La CITES reconnaît le rôle crucial des communautés locales et autochtones qui vivent sur les premières lignes de la conservation et de la gestion durable de la faune sauvage, et leur besoin en matière de revenus et de moyens de subsistance adéquats.

Alors que la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011–2020 touche à sa fin, il apparaît nécessaire d'intégrer les questions de vie sauvage dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 du CDB afin de traiter les problèmes liés à la faune sauvage comme la chasse non durable de viande de brousse, l'utilisation légale et le commerce de la faune et la flore sauvages, et de sensibiliser les pays membres aux dimensions de la gestion durable de la vie sauvage.

Gestion de la faune sauvage contribue aux ODD:

1 PAS
DE PAUVRETÉ



2 FAIM
«ZÉRO»



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE





Modules associés

- [Aires protégées](#)
- [Gestion des produits forestiers non ligneux](#)
- [Gestion participative des conflits](#)
- [Planification de la gestion des forêts](#)
- [Régime forestier](#)

Le concept de faune sauvage désigne tous les organismes vivants, non domestiqués, qui vivent dans les milieux naturels (Chandra, 2011). Dans le contexte de la gestion de la vie sauvage, le terme, le terme «*faune sauvage*» de ce module se concentre sur les vertébrés terrestres dans tous les biomes et les aires géographiques du monde.

La faune sauvage est extrêmement importante pour les personnes et pour l'environnement: c'est une ressource naturelle essentielle, qui contribue au maintien des services écologiques des forêts et à la santé des écosystèmes.

Elle joue un rôle clé dans la régularisation des processus naturels à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, y compris la dispersion des semences, le recyclage des éléments nutritifs ou la structure du paysage; elle fournit des services d'approvisionnement (comme la production d'aliments et de revenu) à une partie importante des populations les plus pauvres de la planète dont, notamment, les communautés tributaires des forêts et les populations urbaines. La faune sauvage occupe aussi une place importante dans les économies nationales, à travers des activités comme le tourisme et le commerce de produits d'animaux sauvages.

Ses utilisations sont nombreuses et se répartissent généralement en deux catégories: 1) l'utilisation extractive (ou consommatrice) qui se réfère au retrait d'espèces sauvages de leur habitat et suppose souvent des réductions par abattage des populations fauniques (par ex. chasse); 2) l'utilisation non extractive (ou non consommatrice), qui suppose la mise en place de mesures non intrusives pour les populations fauniques (par ex. chasse photographique et observation des oiseaux), de même que des utilisations non traditionnelles comme l'exploitation d'un produit spécifique (Eider à duvet, fibre de vigogne) (Lichtenstein, 2009). La faune sauvage peut être utilisée à des fins de subsistance, commerciales ou récréatives.

Gestion de la faune sauvage

Par gestion de la faune sauvage on entend l'application des connaissances scientifiques et locales à la bonne gestion des populations d'espèces sauvages (y compris le gibier) et de leurs habitats au bénéfice de l'environnement et de la société (UIFRO, 2017). Les populations d'espèces sauvages sont gérées pour plusieurs raisons comme, par exemple: contrôler la surabondance; éviter la surexploitation; maintenir les populations à des niveaux compatibles avec le rendement soutenu de produits tels que les aliments, les trophées, ou les peaux; sous-tendre les processus des écosystèmes et la résilience.

De nos jours, différentes pressions naturelles et anthropogéniques comme la dégradation et la disparition continues des forêts, des prairies et des écosystèmes des zones humides, la conversion des habitats forestiers en champs agricoles, la commercialisation non durable d'espèces sauvages, les changements climatiques, ou la propagation des zoonoses, menacent la faune sauvage avec de graves conséquences pour les processus écologiques vitaux et les moyens de subsistance des populations qui en dépendent.

En raison de ces nombreuses pressions, la gestion durable de la faune sauvage (GDFS), définie comme «la gestion rigoureuse des espèces sauvages afin de conserver leurs populations et leurs habitats dans le temps, en tenant compte des besoins socio-économiques de l'homme», est en voie de devenir une approche courante (CPW, 2014). Cette approche ne se limite pas à protéger les espèces individuelles ou à répondre aux demandes de chasse, mais elle se concentre sur la faune sauvage en tant que ressource naturelle renouvelable de manière globale, au bénéfice des générations présentes et futures. Cela suppose que tous les utilisateurs des terres dans l'habitat faunique soient conscients et tiennent compte de l'impact que leurs activités peuvent avoir sur les ressources et l'habitat fauniques. Une utilisation plus soucieuse des forêts profiterait aussi à ces utilisateurs.

L'approche de gestion durable de la faune sauvage améliore nettement la gestion durable des forêts (GDF) et la conservation de la biodiversité, en mettant l'accent sur les avantages de la biodiversité forestière pour l'homme, et encourage les personnes à sauvegarder et à valoriser la faune sauvage en la gérant de manière responsable.

La gestion durable de la faune sauvage requiert des politiques appropriées, l'acceptabilité sociale et une bonne gouvernance. Le meilleur moyen d'y parvenir est de générer des avantages au niveau local, ce qui peut inclure la création de revenus (prélèvement commercial et tourisme axé sur la faune), la subsistance (consommation de viande sauvage), les loisirs et l'affirmation culturelle comme pour les peuples autochtones (Morgera et Wingard, 2009).

Liens entre la faune sauvage et la gestion des forêts

En plus d'être compatibles, la gestion de la faune sauvage et la gestion des forêts sont intrinsèquement liées. Les forêts sont les écosystèmes terrestres les plus diversifiés sur le plan biologique, et abritent la majeure partie de la biodiversité terrestre (MEA, 2005).

En mettant en place la GDF, il est primordial de reconnaître que la gestion des forêts a des implications directes sur l'habitat et les conditions de vie de la faune sauvage. L'intensité et la portée des activités de gestion forestière ont une incidence sur la distribution, ainsi que sur l'abondance et la couverture, qui entraîne parfois une fragmentation accrue du paysage forestier et une diminution de la qualité des habitats. Cela peut modifier davantage la structure de la communauté, l'abondance des espèces sauvages, ainsi que leur distribution géographique et leur comportement. Par exemple, en éclaircissant le couvert végétal et en déplaçant une grande partie de la production primaire vers le sous-bois, l'exploitation forestière tend à simplifier la stratification verticale des essences forestières, ce qui amène parfois les oiseaux du couvert végétal à se nourrir à des niveaux inférieurs. Ce changement de productivité peut favoriser les grands brouteurs terrestres comme les éléphants ou les okapis dans les forêts africaines, ou encore les tapirs dans les forêts néotropicales (Peres et Barlow, 2004). Dans les forêts tempérées, les systèmes de coupe rase peuvent favoriser la présence des chevreuils, qui aiment les clairières ou les lisières de forêt pour se nourrir et les fourrés pour se couvrir (Matthews, 1991).

En outre, la quantité d'animaux sauvages, la présence d'espèces particulières, leurs modes d'alimentation et de comportement peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé des forêts. Par exemple, lorsque les cervidés (chevreuils) subissent un stress externe, ils marquent parfois leur territoire en frottant les arbres ou en enlevant l'écorce, ce qui endommage gravement la forêt, réduit sa productivité ou ralentit sa régénération, avec des implications économiques importantes. Les ours peuvent enlever l'écorce avec leurs griffes pour atteindre le bois nouvellement formé qui se trouve dessous (Nolte et Dykzeul, 2000). Différentes espèces dans les écosystèmes tempérés et tropicaux peuvent avoir des effets différents. Les dommages aux forêts causés par la faune sauvage entraînent une réduction de la productivité et de la régénération des forêts, et peuvent avoir de graves conséquences économiques.

Par ailleurs, la faune sauvage fournit une vaste gamme de services écologiques qui apportent de nombreux avantages pour la santé et la productivité des forêts. Certaines espèces fauniques, comme les gibbons, les éléphants, les rhinocéros, les calaos et les pigeons impériaux sont des agents de dispersion des semences de grande taille. Les [éléphants africains](#) dispersent plus de graines d'un plus grand nombre d'essences, et à des distances plus grandes, que tous les autres animaux, ce qui les rend importants pour les forêts tropicales humides africaines. Certaines espèces sauvages peuvent jouer le rôle d'agent de contrôle biologique des maladies. Les chauves-souris peuvent consommer jusqu'à la moitié de leur poids en insectes, facilitant ainsi le contrôle de la population d'insectes nuisibles pour les forêts, en plus de polliniser les fleurs et de disperser les semences.

La faune sauvage doit être reconnue comme faisant partie intégrante de la GDF, compte tenu de la déforestation continue, de la fragmentation des forêts et des changements climatiques. La distribution des espèces sauvages, les niveaux de population et la diversité influent sur la productivité, la santé et la régénération des forêts. Les valeurs et les fonctions socio-économiques de la faune sauvage devraient être considérées comme partie intégrante d'un ensemble régional de critères et indicateurs pour la GDF, étant donné que les

questions liées à la faune sauvage sont essentielles pour orienter, contrôler et évaluer le processus de GDF (FAO, 2017).

Faune sauvage et sécurité alimentaire

La faune sauvage joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et, par conséquent, dans le bien-être nutritionnel d'une personne, particulièrement dans les pays en développement où la famine et la malnutrition sont des problèmes graves. Principalement, la faune sauvage contribue directement à la sécurité alimentaire des ménages urbains et ruraux à travers la consommation de viande sauvage. La viande sauvage est vue comme un élément important du régime alimentaire et comme une source essentielle de protéines animales, surtout pour les populations habitant dans la proximité immédiate des forêts et des zones de friche.

La faune sauvage peut également avoir une influence positive et négative sur les systèmes de production alimentaire. Quelques espèces sauvages pourraient jouer un rôle important dans la dispersion des semences, la pollinisation et la fertilisation. En effet, certaines espèces de mammifères, comme les singes et les babouins, répandent les semences des arbres fruitiers. D'autre part, en raison de leur rôle d'hôte intermédiaire pour les parasites et les pathogènes des maladies, certaines espèces d'animaux sauvages pourraient transmettre des maladies à l'homme et au bétail.

Outre son importance comme aliment, la faune sauvage joue d'autres rôles essentiels en fournissant des emplois et en offrant des possibilités de revenu, par exemple. Elle contribue également au bien-être physique, spirituel et culturel des populations. Enfin, c'est une source de nourriture, ce qui est important pour la sécurité alimentaire. En effet, le commerce de viande sauvage et de produits dérivés d'espèces sauvages, ainsi que les activités fondées sur la faune sauvage comme le tourisme et les loisirs, contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire nationale et des ménages en générant des ressources financières qui peuvent être directement utilisées pour acheter des aliments ou développer et améliorer des systèmes alimentaires de production. Les sous-produits de la faune sauvage comme les peaux, les cuirs, les os, les coquilles et les cornes contribuent aux économies locales, et sont souvent utilisés localement pour fabriquer des vêtements, ou sont expédiés et exportés pour être transformés en articles de cuir plus sophistiqués.

Cadre d'action international

La gestion durable de la faune sauvage est au cœur d'efforts considérables à l'échelle internationale. En raison du rôle important qu'elle joue pour la conservation de la biodiversité, pour la sécurité alimentaire, pour les moyens de subsistance, pour la santé et le bien-être de l'homme, la GDFS s'inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durables (ODD). La gestion durable de la faune sauvage est essentielle pour la réalisation de nombreux ODD, particulièrement ceux qui sont liés à l'élimination des causes profondes de la pauvreté et de la faim, à savoir l'ODD 1 - Pas de pauvreté, l'ODD 2 - Faim « zéro » et l'ODD 15 - Vie terrestre, en raison de son lien avec la gestion des forêts et la biodiversité.

La création de partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de créer une vision commune, des règlements et des mesures incitatives est indispensable pour élaborer et mettre en œuvre des interventions en matière de gestion de la faune sauvage. La mise en œuvre de la gestion durable de la faune sauvage est donc fondamentale parce qu'elle permettra de réaliser l'ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.

En reconnaissant le rôle important que la gestion de la faune sauvage joue dans la réalisation du développement durable, la Conférence des Parties (COP) de la [Convention sur la diversité biologique](#), dans sa [Décision XI/25](#) de 2012, a demandé l'établissement d'un Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW) pour mieux répondre aux questions liées à la faune sauvage. Le CPW a été constitué officiellement en marge de la 16^e réunion COP de la CITES à Bangkok en 2013.

Pour l'instant, la Convention sur la diversité biologique reconnaît l'importance de la GDFS, notamment celle du secteur de la viande sauvage durable, à travers la [Décision 14/7](#) adoptée à la 14^e réunion de la COP en Égypte en 2018. De plus amples informations liées aux travaux de la CDB sur la faune sauvage sont disponibles [ici](#).

[La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction](#) (CITES) protège les ressources fauniques en s'assurant que le commerce international de plantes et d'animaux sauvages soit légal, durable et traçable. La CITES reconnaît le rôle crucial des communautés locales et autochtones qui vivent sur les premières lignes de la conservation et de la gestion durable de la faune sauvage, et leur besoin en matière de revenus et de moyens de subsistance adéquats.

Alors que la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011–2020 touche à sa fin, il apparaît nécessaire d'intégrer les questions de vie sauvage dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 du CDB afin de traiter les problèmes liés à la faune sauvage comme la chasse non durable de viande de brousse, l'utilisation légale et le commerce de la faune et la flore sauvages, et de sensibiliser les pays membres aux dimensions de la gestion durable de la vie sauvage.

Gestion de la faune sauvage contribue aux ODD:

1 PAS
DE PAUVRETÉ



2 FAIM
«ZÉRO»



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



In more depth

Cette section concerne les principaux domaines de travail de la FAO sur l'utilisation et la gestion durable des ressources fauniques. En premier lieu, elle fournit des informations pratiques détaillées sur les principaux modèles d'exploitation des ressources fauniques dans le monde. En deuxième lieu, elle explore la faune sauvage dans le contexte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, de la nutrition et de la sauvegarde de la santé humaine et animale. En troisième lieu, elle décrit les approches fondées sur la communauté et sur l'égalité des sexes, ainsi que les aspects clés actuels pour réussir la gestion durable de la faune sauvage.

Cette section concerne les principaux domaines de travail de la FAO sur l'utilisation et la gestion durable des ressources fauniques. En premier lieu, elle fournit des informations pratiques détaillées sur les principaux modèles d'exploitation des ressources fauniques dans le monde. En deuxième lieu, elle explore la faune sauvage dans le contexte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, de la nutrition et de la sauvegarde de la santé humaine et animale. En troisième lieu, elle décrit les approches fondées sur la communauté et sur l'égalité des sexes, ainsi que les aspects clés actuels pour réussir la gestion durable de la faune sauvage.

Les modes d'exploitation des animaux sauvages peuvent être largement classifiés comme: subsistance, commercial, récréatif et écologique. La faune sauvage peut être chassée ou capturée pour être consommée (nourriture), pour des parties particulières de leur corps, des médicaments, des utilisations traditionnelles, des trophées, comme animaux domestiques pour le commerce, ou à des fins personnelles. Le contexte sociopolitique et le cadre juridique qui régissent la propriété de la faune sauvage jouent un rôle important dans l'élaboration des modèles d'exploitation. La faune sauvage peut être un bien public, un bien communautaire, un bien étatique, ou encore un bien privé. Cette section présente un instantané de modèles sélectionnés dans différentes régions du monde.

Amérique du Nord et Europe

En Amérique du Nord et en Europe, la chasse récréative a une fonction de régulation des populations et de production d'aliments destinés à la consommation. La chasse est une méthode qui permet de maintenir à faible coût les populations fauniques (grands ongulés et suidés, par exemple) à des niveaux compatibles avec les capacités de charge écologiques et sociales, et de conserver les habitats adaptés à la faune sauvage (Heffelfinger *et al.* , 2013).

Le modèle de chasse nord-américain considère la faune sauvage comme un bien public, si bien qu'aucun particulier ne possède d'animaux sauvages, même sur des terres privées (Organ *et al.* , 2012). Les gouvernements des États réglementent les saisons de chasse et les quotas pour le gibier. Tout citoyen a le droit de pratiquer la chasse, que ce soit à des fins sportives, de subsistance, pour sa propre protection ou par la protection de sa propriété, à condition de détenir un permis officiel. Outre le permis, les chasseurs éventuels doivent acheter des vignettes auprès de l'«unité de gestion de la faune sauvage» où ils souhaitent chasser: une vignette permet de chasser une seule «tête» de l'espèce en question. Les frais de gestion de la faune sauvage sont couverts en payant les droits d'accise sur l'équipement et les munitions, et en achetant des permis de chasse, des vignettes et des timbres. Les États utilisent ces fonds pour garantir la viabilité des populations d'espèces de gibier et non-gibier (Organ *et al.* , 2012).



Au Canada et aux États-Unis, les membres des Premières nations ou des communautés autochtones ont des droits d'utilisation importants et sont autorisés à chasser sans permis s'ils le font à des fins alimentaires, sociales ou rituelles, et à l'intérieur des limites territoriales traditionnelles ou visées par les traités (par ex. [droits et responsabilités au Manitoba](#)). Les marchés pour les produits fauniques vivant ou morts sont interdits, bien qu'il existe des exceptions au niveau étatique ou provincial (la vente d'animaux à fourrure capturés légalement) (Organ *et al.*, 2012).

La faune sauvage est aussi considérée comme un bien public dans les pays européens, et la chasse est réglementée par la loi. Le droit de chasser est octroyé après passage d'un examen et paiement d'un permis annuel (par exemple, [la chasse en Finlande](#)). Selon les pays, certaines espèces ([le prélèvement de cerfs en Europe](#), par exemple) sont sujettes à des quotas annuels ou multi-annuels qui sont réglementés au moyen de vignettes distribuées par les autorités pertinentes (Brainerd, 2007).

Contrairement à l'Amérique du Nord, la chasse commerciale et la vente des produits tirés de la faune sauvage sont autorisées dans la plupart des pays européens. En outre, le droit effectif de chasser dans une zone donnée est octroyé au propriétaire foncier (particulier ou zone communautaire). Ce droit peut être exercé par le propriétaire ou transféré à un tiers. La cession des droits de chasse est une source potentiellement importante de revenus pour les propriétaires fonciers, en ce compris pour les municipalités, et le revenu généré par la chasse peut être plus élevé que celui produit par l'exploitation forestière. Dans ce modèle, les bénéfices qui sont tirés de la faune sauvage vont directement aux populations rurales (propriétaires fonciers ou zones communautaires) et les coûts de conservation des espèces animales sont couverts indirectement par l'ensemble de la société.

Afrique subsaharienne

Il existe une variété d'approches pour définir l'utilisation de la faune sauvage en Afrique subsaharienne. Le modèle prédominant d'Afrique australe est fondé sur un transfert des droits et avantages de la gestion de la faune sauvage aux propriétaires privés ou aux communautés.

L'hypothèse de base qui sous-tend ce modèle est que la gestion de la faune sauvage croît en efficacité si les utilisateurs locaux sont en mesure de la pratiquer et d'en profiter.

Ces dernières décennies, la Namibie ([avantages de l'utilisation des terres privées par la faune](#)), l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe ([conservation privée de la vie sauvage](#)) ont décentralisé les décisions de l'État vers des parties prenantes locales, leur permettant ainsi de bénéficier des nombreuses possibilités présentées par l'industrie du tourisme axé sur la faune sauvage. La plupart des pays requièrent un permis ou une licence d'utilisation, surtout dans le cas de la chasse. Dans certains pays, il existe des critères explicites pour accorder ce type d'autorisation: en Ouganda, par exemple, la chasse dans les aires protégées est soumise à la condition que les prélèvements ne dépassent pas les rendements durables (Morgera, 2010).

Cette forme de décentralisation a été moins immédiate sur les terres communautaires parce que des organisations de propriété communale (dans lesquelles des groupes définis partagent collectivement des ressources communes dans une juridiction définie) doivent être établies.

Dans les pays centrafricains, la chasse est réglementée par les sections des lois sur les forêts établies sous le régime colonial. Cette législation a été initialement conçue pour la chasse sportive en Europe (fermeture de la chasse entre mars et septembre). Bien que les textes juridiques de tous ces pays reconnaissent les droits d'usage des populations locales ou permettent la chasse et la pêche traditionnelles à des fins de «subsistance», ils ne conviennent pas à la réglementation des prélèvements de subsistance (Nasi et al. , 2008).

Parce que les droits coutumiers ne sont accordés qu'à des fins de subsistance, la loi interdit le commerce, comme dans la République du Congo, ou le limite à la communauté locale, comme au Gabon ([chasse de subsistance dans le Nord-est du Gabon](#)) En outre, les systèmes fonciers sur l'accès aux ressources de chasse ne sont pas suffisamment précis et, parfois, ils ne reconnaissent pas les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales, ou octroient des droits fonciers au niveau de la communauté, sans définir les membres de cette communauté.

Amérique centrale et du Sud

Les modèles nationaux d'exploitation de la faune sauvage en Amérique centrale et du Sud sont plutôt hétérogènes. Dans l'ensemble, il existe deux approches à l'utilisation de la faune sauvage:

1. Certains pays ont adopté des politiques de protection, en interdisant la plupart des utilisations de la faune sauvage, en optant pour l'interdiction totale sur leur territoire, soit de manière explicite soit en refusant d'octroyer des permis de chasse. Cette politique se fonde sur le postulat qu'une interdiction totale protégera les populations fauniques et en favorisera l'augmentation d'un côté, et que la recherche montrera la meilleure manière d'utiliser ces populations de l'autre (Ojasti, 1996).
2. D'autres pays associent la protection des espèces en danger à l'utilisation contrôlée (par ex [Argentine](#), [Mexique](#), [Pérou](#)).

Dans de nombreux pays d'Amérique latine, la législation de la chasse, les politiques, la gestion de la faune sauvage et les modèles d'administration ont tendance à refléter les modèles réussis des pays industrialisés. La chasse sportive est le mode dominant; il s'agit d'une stratégie d'utilisation de la faune sauvage avec des permis de chasse obligatoires, des saisons de chasse régionalisées, des limites de prise par espèce et d'autres mesures conçues pour rationaliser l'utilisation et sensibiliser l'utilisateur. Ce modèle associe un soutien aux clubs et aux associations de chasse, l'établissement de réserves et plusieurs formes de coopération entre les organes d'administration et les utilisateurs des ressources. Dans certains pays, les recettes des droits de licence sont exclusivement affectées à la gestion de la faune sauvage et à la recherche.

La chasse de subsistance inclut différentes formes d'utilisation de la faune sauvage pour se procurer de la viande pour nourrir la famille, et est pratiquée par les peuples autochtones et les dénommés «[chasseurs campesinos](#)», qui sont les principaux utilisateurs de la faune sauvage en Amérique latine. Habituellement, les campesinos ont meilleur accès à des formes de protéines alternatives, un contexte culturel et économique différent, et ne connaissent généralement pas les règles juridiques et administratives sur la faune sauvage. Ils chassent une grande diversité de gibier tout au long de l'année, bien qu'ils préfèrent les gros animaux et ceux qui peuvent être capturés à la main ou avec des outils simples. La chasse de subsistance peut également se transformer en chasse commerciale lorsqu'une grande partie du produit est vendu à des tiers.

Asie et Océanie

En Asie, les administrations centrales conservent le contrôle final des terres et des ressources naturelles, y compris la faune sauvage, bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Timor-Leste reconnaissent la prééminence des droits coutumiers. En Chine, par exemple, la faune sauvage appartient à l'état; au Bangladesh, la législation n'inclut pas de déclarations spécifiques et claires sur le régime de la faune sauvage mais elle indique que tout animal sauvage, trophée ou viande sauvage est réputé être la propriété du gouvernement jusqu'à preuve contraire; et dans les Philippines, la faune sauvage appartient à l'état mais, en vertu de la loi, le Congrès peut autoriser l'utilisation des ressources naturelles à petite échelle par les citoyens philippins (Morgera, 2010).

La plupart des pays de la région réglementent la chasse à travers des systèmes de permis, et disposent de différents instruments juridiques pour la réglementer. Au Japon, il faut réussir un examen avant d'avoir un permis de chasse. Aux Philippines, toutes les activités d'utilisation de la faune sauvage nécessitent la délivrance d'une autorisation après une évaluation adéquate qui démontre que l'activité en question n'est pas préjudiciable à la survie des espèces. L'Inde est la seule exception car elle a interdit la chasse commerciale et récréative. Lorsqu'il s'agit des utilisations traditionnelles par les communautés locales, les clauses juridiques générales

facilitent ou promeuvent une plus grande participation des communautés locales dans l'utilisation de la faune sauvage (Morgera, 2010).

Pour de plus amples informations sur les lois et les études de cas concernant la faune sauvage, consulter les publications sur les [principes d'élaboration des lois de gestion durable de la faune sauvage](#) (CIC et FAO, 2009), les [lois sur la faune sauvage et l'autonomisation des pauvres](#) (Morgera, 2010), et la [gestion durable de la faune sauvage et sécurité alimentaire par le biais de cadres, institutions et pratiques juridiques solides](#) (FAO 2019).

Utilisation durable de la viande de brousse



Pour la Convention sur la diversité biologique, l'expression viande de brousse est définie comme toute viande d'animal sauvage chassé à des fins alimentaires et non-alimentaires, y compris l'usage médical, dans les pays tropicaux et sous-tropicaux. Puisque la chasse aux animaux sauvages à des fins alimentaires et de subsistance est aussi présente dans d'autres régions, l'expression viande de brousse, ou viande sauvage, est désormais utilisée. La même terminologie sera appliquée ici avec l'intention d'être plus inclusifs géographiquement (Coad et al., 2018).

Pour beaucoup, la viande de brousse peut être le principal type de protéine animale disponible, une composante importante de la diversité alimentaire et/ou un type d'aliment étroitement lié à une identité culturelle particulière. Par exemple, la consommation de viande de brousse dans le seul bassin du Congo est estimée à plus 4 millions de tonnes par an, dans une région où 60 % de la population vit en zone rurale et subsiste grâce aux ressources naturelles (Nasi et van Vliet, 2011). Aux États-Unis et au Canada, environ 15,5 millions de chasseurs participent aux prélèvements de viande de brousse, et un nombre indéterminé de chasseurs des Premières nations prélèvent du gibier pour répondre à leurs besoins alimentaires dans le cadre de pratiques et de traditions culturelles anciennes (Heffelfinger et al., 2013).

La viande de brousse est un aliment naturel à haute valeur nutritive, bien que, comme pour les animaux domestiques, son utilisation puisse comporter des risques sanitaires liés aux zoonoses transmissibles à l'être humain lors de la manipulation ou de la consommation d'animaux lorsque celle-ci n'est pas contrôlée. Pour de plus amples détails, voir le clip de la CIFOR sur le rôle de la viande de brousse dans la propagation d'Ébola.

Alors que la chasse de viande sauvage est pratiquée par l'homme depuis des millénaires, la

demande croissante influe sur la durabilité des prélèvements à mesure que la population augmente, que de nouvelles avancées technologiques dans les techniques de chasse se développent, et que la viande de brousse devient plus commerciale. La chasse non durable entraîne la diminution ou l'éradication d'espèces vulnérables, ce qui pourrait toucher l'écosystème dans son ensemble en favorisant, par exemple, la diminution des disséminateurs ou l'appauvrissement des super-prédateurs.

De nombreux éléments permettent d'améliorer la durabilité du secteur de la viande de brousse (Coad et al. , 2018).

La création d'environnements propices:

- En adaptant la législation sur la chasse pour privilégier une approche fondée sur des éléments probants qui prendrait en compte les données et les projets sur l'alimentation et les moyens de subsistance locaux, ainsi que le statut de la faune sauvage. De plus amples informations sur les lois relatives à la chasse et la faune sauvage se trouvent dans FAOLEX et dans WILDLEX;
- En formulant des cadres régionaux et nationaux de contrôle de la viande de brousse pour étayer les mesures politiques et juridiques à prendre (par ex. développement d'un système de contrôle de la viande de brousse en Afrique centrale, SYVBAC);
- En mettant en place et appliquant une collecte de données normalisées et solides, et en effectuant des analyses régulières, à prendre en compte dans les évaluations des ressources nationales et les documents de planification politique;
- En élaborant des lignes directrices qui distinguent les espèces résistantes à la chasse de celles qui ne le sont pas, afin de diriger les prélèvements vers les espèces qui peuvent être chassées durablement, et en distinguant ces catégories dans la législation;
- En améliorant les formes appropriées de régime foncier, y compris la propriété, afin d'inciter davantage les communautés à gérer durablement leurs ressources et à exclure les chasseurs extérieurs;
- En renforçant les capacités pour appliquer la législation sur la chasse et le commerce de la faune sauvage.
- L'amélioration de la durabilité de l'approvisionnement en viande de brousse:
- En mettant en œuvre une gestion communautaire de la faune sauvage;
- En diversifiant les sources de revenus pour réduire la demande locale de viande de brousse (par ex. Initiative d'apiculture des chasseurs du Lebialém au Cameroun);
- En gérant les pratiques de chasse dans les concessions de l'industrie extractive;
- En définissant des niveaux durables de prélèvement pour les espèces de viande sauvage par la mesure des niveaux de prélèvement écologiquement durables, ou l'utilisation de simples indicateurs de production de la population, ou encore, l'utilisation d'indicateurs de prélèvements de chasse, qui suivent les changements sous-jacents des densités de population des proies;
- En utilisant des alternatives aux quotas - gestion géographique de la chasse, y compris les zones de non prise, et rotation des zones de chasse;
- En menant d'autres recherches pour comprendre si ces méthodes fonctionnent à long terme (par ex. examiner les méthodes de recensement de la population émergente comme l'estimation de l'abondance en utilisant les données des pièges photographiques en Tanzanie).

La réduction de la demande de viande de brousse:

- En augmentant l'approvisionnement et la diminution des prix des substituts de la viande sauvage (poisson, espèces domestiques, volailles, insectes) par une intensification de la production de sources de viande domestiquées ou une mise en œuvre de l'élevage de la faune (par ex. analyse de la production de gibier en Namibie).
- En augmentant les prix et/ou en réduisant la disponibilité de viande sauvage par une limitation de l'approvisionnement des zones urbaines à travers l'application des lois qui interdisent la vente d'espèces sauvages, l'octroi de licences de commerce et la taxation de la vente de viande sauvage dans les marchés (par ex. taxes au Gabon et au Cameroun), et par l'interdiction du commerce, en fonction des capacités effectives de contrôle et d'application des pays;
- En influençant les déterminants de la demande autres que le prix à travers des campagnes de réduction de la demande, y compris dans les médias sociaux (par ex. this is not game en Zambie et Pride Campaign en Thaïlande).

Pour de plus amples informations, consulter le rapport du CIFOR "[Vers un secteur des viandes durable, participatif et inclusif](#)".

Conflits entre l'homme et la faune sauvage

Les conflits entre l'homme et la faune sauvage (CHFS) sont généralement décrits comme les conflits qui surviennent lorsque les actions de l'homme et de la faune sauvage ont un effet négatif sur l'un sur l'autre. La croissance de la population humaine continue d'augmenter la demande de ressources naturelles dans de nombreuses régions du monde. Cela a conduit à la dégradation et la fragmentation des habitats de la faune sauvage, l'homme et le bétail empiétant sur les habitats naturels. La faune sauvage est de plus en plus en concurrence avec l'homme pour des ressources naturelles limitées, ce qui entraîne une augmentation des conflits. Les changements climatiques exacerbent ces conflits à travers, par exemple, une concurrence accrue pour l'eau et les habitats.

Les conflits homme-faune sauvage sont une menace mondiale grave pour le développement durable, la sécurité alimentaire et la conservation. Ils ont des répercussions négatives sur les populations et la faune sauvage, en plus d'empêcher la réalisation de la plupart des ODD et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les conflits homme-faune sauvage peuvent être classés comme suit:

La **destruction des cultures**, qui est la forme plus courante de conflit homme-faune sauvage dans le monde. Son apparition et sa fréquence dépendent d'une multitude de facteurs tels que la disponibilité, la variabilité et le type de sources alimentaires, le degré d'activité humaine dans une exploitation, le type et la durée de maturation des cultures par rapport aux sources alimentaires naturelles, etc. Une grande variété de vertébrés, dont les grands mammifères, les primates, les antilopes, les ours, les rongeurs et d'autres animaux, entrent en conflit avec les activités agricoles dans le monde entier.

- Les **impacts négatifs sur les ressources forestières**, principalement sous la forme de perte d'arbres viables et de destruction des plantations, causés, généralement, par les cervidés (chevreuils) et les léporidés (lapins et lièvres).
- Les **attaques contre les animaux domestiques** sont un problème majeur dans la savane et les prairies où le pastoralisme reste la principale source de subsistance pour de nombreuses populations, mais elles constituent également un sérieux problème pour les petits et grands élevages, entraînant des pertes économiques importantes.
- Les **décès humains et les blessures**, bien que moins fréquents que les dommages aux cultures, sont les manifestations les plus graves des conflits homme-faune sauvage. Les grands mammifères carnivores (par ex. crocodiles) et les grands herbivores (par ex. éléphants et hippopotames) sont responsables d'attaques mortelles occasionnelles sur l'homme.
- La **transmission de maladies infectieuses** entre la faune sauvage, le bétail et l'homme peut avoir un impact énorme sur l'agriculture, la santé de l'homme et la biodiversité. Dans la liste croissante des pathogènes humains, 61 pour cent sont des zoonoses. Parmi les maladies infectieuses émergentes, 75 pour cent sont des zoonoses et proviennent principalement de la faune sauvage.

Gestion des conflits

Les conflits homme-faune sauvage sont parmi les principales menaces pour la survie de nombreuses espèces, y compris celles qui sont en danger, et pour la sécurité et le bien-être des moyens de subsistance des communautés dans de nombreux pays (Madden, 2008; West *et al.*, 2006) Dans le cadre de la gestion des conflits homme-faune sauvage, il est essentiel de comprendre les spécificités locales et d'aborder à la fois la relation entre la faune sauvage et l'homme, et les conflits sous-jacents concernant la faune sauvage entre des populations ayant des valeurs, des objectifs et des expériences différents.

La gestion de ces conflits au niveau mondial prend de nombreuses formes. Les mesures de gestion peuvent être regroupées en six éléments de gestion des conflits: la politique, la prévention, l'atténuation, la compréhension du conflit, la réponse et le contrôle. Une approche intégrée à la gestion des conflits signifie que les six éléments doivent être pris en compte dans toute zone touchée, et qu'aucun de ces éléments ne doit être mis en œuvre de manière isolée (WWF, 2016).

Comprendre les conflits homme-faune sauvage implique de connaître les points chauds et la saisonnalité d'un conflit, les caractéristiques socio-économiques des communautés touchées, la tolérance communautaire et les risques perçus par rapport aux autres difficultés des communautés.

Le problème des conflits homme-faune sauvage commence à être intégré dans les politiques et stratégies nationales sur la vie sauvage, le développement et la lutte contre la pauvreté. Cela garantit que les interventions en matière de conflits homme-faune sauvage s'inscrivent dans le cadre d'un mandat national, qui favorisera des actions coordonnées entre les parties prenantes, les structures juridiques, les financements adéquats et les mesures budgétaires, fournissant ainsi aux autorités, aux gestionnaires et aux populations locales un cadre pour traiter les conflits homme-faune sauvage.

Les exemples de politiques nationales en matière de conflits homme-faune sauvage comprennent: les [Politiques nationales 2017-2028 sur la gestion des conflits homme-faune sauvage](#) en Namibie; les [stratégies nationales en matière de faune sauvage 2030](#) (avec des

considérations sur les conflits homme-faune sauvage) au Kenya; la [stratégie de gestion nationale en matière de conflits homme-faune sauvage du Bhoutan](#); et les [actions clés de l'Union européenne sur les grands carnivores](#), avec un accent particulier sur les conflits homme-faune sauvage.

La prévention est la composante fondamentale de la gestion effective des conflits. Un vaste éventail de réponses a été observé, qu'on peut regrouper en approches létales et non létales, pour éviter les conflits ou en réduire la fréquence et la gravité. Les techniques les plus populaires concernent les répulsifs naturels et artificiels, tels que les répulsifs au chili, les chiens de garde des troupeaux, les clôtures d'abeilles, ou les clôtures électriques. D'autres solutions sont la mise en œuvre d'un plan d'aménagement des terres, l'établissement de tours de guet, et la mise en place de systèmes d'alerte précoce

L'atténuation efficace permet de réduire les impacts des conflits homme-faune sauvage après qu'ils se soient produits. Actuellement, les dispositifs d'atténuation, dont les mécanismes de compensation, les programmes d'aides intermédiaires, les assurances, les mesures incitatives visant à partager les revenus, les paiements liés à la conservation, les programmes axés sur des modes de subsistance différents, les paiements visant à encourager la coexistence, et la gestion des problèmes liés aux animaux, sont employés diversement au niveau mondial pour tamponner ou atténuer les impacts des conflits homme-faune sauvage. Voir ici comment les assurances peuvent réduire les coûts occasionnés par le fait de vivre avec la faune sauvage.

Le tableau qui suit fait état des démarches communes, regroupées par catégories d'intervention, utilisées pour éviter et atténuer les conflits, ou faciliter la coexistence homme-faune sauvage.

Faune sauvage	Habitat et séparation	Population, bétail et propriété	
Létal Physique (pièges, tirs) Chimique et biologique (ex. Pesticides, contrôle biologique) Sélectif (contrôle des animaux à problèmes) ou non sélectif (contrôle de la population générale) Réglementé ou non-réglementé Non létal Capture et transfert ou retrait (in situ ou ex situ) Surveillance Immobilisation Mesures dissuasives et d'aversion (produits chimiques, produits biologiques, lumières, bruits, harcèlement, véhicules, épouvantails, Fladry) Diversion alimentaire Contrôle de la fertilité Gestion des proies Gestion des maladies	Manipulation de l'habitat Modification des habitats Cultures tampon Sources d'alimentation alternatives Séparation Zonage Barrières : construites (clôtures, murs, enceintes, filets) Barrières : naturelles (autres animaux, éléments du paysage) Autres formes d'exclusion	Humain: économique Compensations, assurances, rémunération au rendement Revenus alternatifs Augmentation des avantages tirés de la faune sauvage (chasse, tourisme) Autres incitatifs financiers (par ex. prêts) Humain: gouvernance Lois et politiques (protection des espèces en danger, lois sur la chasse) Institutions (agences de placement) Collaboration, participation, engagement des parties prenantes Planification et évaluation	Bétail et culture Protection Gardiennage (personnes, animaux, dispositifs physiques comme les colliers) Gestion et élevage améliorés (localisation, élimination des cadavres, etc.) Modification des cultures, des cycles de culture Immunisation Humain: autre Déplacement des populations Enseignement, information, communication, formation Vérification et réponse Modification du comportement (conduite, récréation) Interventions sociales et psychologiques Technologie (modification de l'équipement) Protection personnelle Recherche et réseaux de spécialistes

Source: Philip J. Nyhus, 2016

Une base de données exhaustive contenant des publications, des guides et des stratégies de gestion d'espèces spécifiques est disponible dans la [Bibliothèque](#) du groupe de travail sur les conflits homme-faune sauvage (SSC) de la Commission de sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

En outre, une vaste collection de cas d'études sur la cohabitation entre personnes et grands carnivores est disponible dans la [plateforme sur les grands carnivore de l'UE](#).

Un système effectif d'informations permettant de signaler les accidents entre homme et faune sauvage, une base de données centralisée et des cartes des points chauds sont autant de facteurs importants pour envisager une gestion efficace. Une collecte systématique et objective d'informations sur les conflits homme-faune sauvage permettrait aux autorités responsables de contextualiser les problèmes dus

à ces conflits et de s'assurer que les ressources sont correctement orientées. Des cadres pour l'établissement de rapports associés à un ensemble commun d'indicateurs devraient être mis en place pour mesurer la performance des stratégies à l'échelle institutionnelle et communautaire.

Les interventions sont les mesures prises pour remédier à un accident homme-faune sauvage spécifique ou en cours. Il existe un consensus universel sur la nécessité de disposer d'équipes d'intervention, qui doivent être rapides et idéalement situées près des points chauds. Les équipes d'intervention remplissent toute une série de fonctions pour tenter de réduire le nombre de décès, tant chez l'homme que chez les animaux sauvages, et de réduire les menaces (perçues ou réelles) posées par les animaux sauvages. La nature spécifique des équipes d'intervention - leur source de financement, l'endroit où elles devraient être situées, et les types d'équipes d'intervention nécessaires - dépend du contexte local (WWF, 2016).

Donner aux communautés rurales une compréhension commune du comportement des animaux et des informations sur les conflits passés, les schémas de saisonnalité, les saisons de reproduction, et les préférences en matière d'habitat, ainsi que des compétences et des outils pratiques, peut les aider à faire face aux espèces animales sauvages dangereuses et à acquérir de nouvelles approches pour défendre leurs cultures, leur eau et leur bétail. Avec le temps, un engagement plus efficace des populations locales peut entraîner un changement de comportement, et contribuer à la réduction des risques, à l'amélioration des moyens de subsistance locaux et à la réduction de leur vulnérabilité (PCF, 2016). Voici un exemple de solution pour améliorer la coexistence entre l'homme et la faune sauvage dans le [Parc National La Lopé au Gabon](#). La gouvernance partagée, où la propriété des stratégies de gestion est transférée aux communautés locales touchées par les conflits, est essentielle pour atteindre un résultat durable.

Transmission des maladies

La croissance démographique actuelle, l'intensification de l'agriculture, l'élevage de la faune sauvage, et l'introduction de nouvelles espèces augmentent les interactions entre la faune sauvage, le bétail et l'homme. En plus de la concurrence pour les ressources et la prédation directe, les interactions entre la faune sauvage et le bétail peuvent conduire à la transmission de maladies.

Les maladies transmises par le bétail domestique constituent une grave menace pour les espèces fauniques en danger et les races d'élevage autochtones, et peuvent avoir des répercussions sur l'intégrité écologique des aires protégées (par ex. la maladie de Carré a presque décimé le chien sauvage d'Afrique). La transmission de maladies depuis la faune sauvage au bétail peut aussi avoir des conséquences importantes pour l'élevage du bétail, la sécurité alimentaire locale et régionale, ou les modes de subsistance des populations. Les maladies transmissibles de l'animal à l'homme à cause des interactions croissantes entre l'homme, le bétail et la faune sauvage, connues sous le nom de zoonoses, sont un autre aspect important de la gestion des maladies de la faune sauvage. Les zoonoses, qui touchent plus particulièrement l'être humain en contact direct avec des animaux contagieux, représentent plus de 60 pour cent de tous les pathogènes qui infectent l'homme dans le monde, et plus de 70 pour cent de celles-ci sont issues des populations fauniques (Taylor *et al.* , 2001). Les crises dues à des flambées de zoonoses peuvent avoir d'autres effets sur les revenus des ménages et l'accessibilité à la nourriture, touchant directement la sécurité alimentaire des communautés locales (par ex. la crise d'Ebola en Afrique occidentale).

Aborder la question



Une GDFS peut potentiellement atténuer les effets négatifs d'une maladie du bétail et de la transmission à l'homme tout en contribuant à la protection de la faune sauvage et à la biodiversité associée. En ce sens, l'application du principe «une seule santé» (One Health, en anglais) est essentielle pour évaluer cette question de manière efficace et durable. Le principe «une seule santé» est un cadre unificateur pour sauvegarder l'homme et la santé animale, réduire les menaces liées aux maladies, et assurer un approvisionnement alimentaire sûr à travers la gestion responsable et efficace des ressources naturelles. L'approche «une seule santé» s'appuie sur l'idée que les problèmes qui touchent la santé des hommes, des animaux terrestres et aquatiques, des plantes et de l'environnement peuvent être résolus de manière efficace en renforçant la coordination, la communication et les interventions collaboratives entre les disciplines, et que ces solutions doivent être durables (figure 1).

De plus amples informations concernant le plan stratégique de la FAO «Une seule santé» sont disponibles ici. Voici également une orientation stratégique de la FAO, l'OIE et l'OMS dont le but est d'établir ensemble une base à long terme pour une collaboration internationale visant à coordonner les activités mondiales de lutte contre les risques sanitaires aux interfaces homme-animal-écosystèmes.

En général, il existe quatre stratégies de gestion qui peuvent être appliquées pour contrôler les pathogènes et les maladies de la faune sauvage (Wobeser, 2002):

1. La prévention, par la mise en œuvre de mesures pour exclure ou empêcher la transmission d'une maladie aux personnes ou aux populations non touchées.
2. Le contrôle d'une maladie existante, par la mise en place d'activités conçues pour réduire la fréquence ou l'apparition d'une maladie à des niveaux acceptables, ou pour endiguer géographiquement l'épidémie.
3. L'éradication du pathogène, ou l'élimination totale d'une maladie existante (par ex. en brûlant l'habitat ou en supprimant complètement une population faunique).
4. La non-intervention, puisque certaines personnes soutiennent que toute intervention humaine pour altérer l'évolution d'une maladie infectieuse dans les animaux sauvages est une intrusion contre nature et indésirable.

En outre, la surveillance des maladies de la faune sauvage est indispensable pour comprendre le risque local pour la santé animale et la transmission potentielle de maladies zoonotiques, et elle est donc considérée comme faisant partie intégrante des programmes nationaux de santé de la faune sauvage. Elle peut fournir des informations sur la morbidité et la mortalité des animaux domestiques et sauvages, identifier les changements dans les schémas d'apparition des maladies au fil du temps, et aider à la détection précoce des foyers de maladies, dont ceux

liés aux maladies émergentes. De plus amples informations se trouvent dans le Manuel de formation sur les maladies de la faune sauvage et leur surveillance.

Consulter également le guide tripartite FAO-OIE-OMS pour la gestion des zoonoses: Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle «Une seule santé». Ce guide fournit aux pays membres des orientations concrètes sur les approches «Une seule santé» pour mettre en place des mécanismes nationaux de coordination multisectorielle afin de lutter contre les zoonoses et les autres menaces sanitaires à l'interface Homme-animal-environnement.

Méthode à base communautaire

Une approche de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) reconnaît la participation des membres de la communauté à la prise de décisions comme étant un aspect clé pour assurer la durabilité à long terme d'une ressource. D'après Gruber (2010), une GCRN efficace se fonde sur douze principes d'organisation. Compte tenu de ces principes, la GCRN dans le contexte de la gestion de la faune sauvage peut encourager l'utilisation réglementée de la faune sauvage, fournir des moyens de subsistance, et minimiser les coûts, tout en augmentant la probabilité de réaliser des initiatives durables à long terme.

Il y a une variété d'approches à considérer tout en se référant spécifiquement à la GCRN pour la gestion de la faune sauvage. Si certaines approches ont fait leurs preuves lors d'expériences précédentes, les résultats varient en fonction de la région, du pays, du contexte sociopolitique et biophysique dans lequel elles sont mises en œuvre (Coad *et al.*, 2018). Les approches les plus appliquées sont énumérées plus bas:

- Les **aires protégées à gestion communautaire** avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales, ou des partenaires du secteur industriel sont un moyen de réduire les conflits liés à l'utilisation des ressources. Les aires protégées peuvent être créées pour traiter des questions spécifiques de gestion de la faune sauvage, comme dans le cas des [«Réserves de développement durable»](#) au Brésil, des [«Zones de chasse communautaire»](#) en République centrafricaine et les [«Aires à gestion communautaire de la faune sauvage»](#) en République Unie de Tanzanie.
- L'**élevage en ranch de la faune sauvage** est une forme d'élevage dans laquelle les animaux sauvages sont maintenus dans certaines zones de terres privées délimitées par des clôtures afin d'améliorer l'efficacité de la production, avec des avantages directs pour les propriétaires fonciers (par ex. [Élevage en ranch de la faune sauvage en Afrique du Sud](#)).
- La **Conservation communautaire** est mise en œuvre dans une aire appartenant et gérée par la communauté, où les personnes ont le droit et la responsabilité légale d'utiliser et de profiter de leur faune sauvage et d'autres ressources naturelles (par ex. [Association de conservation en Namibie](#)).
- Le **paiement pour services écosystémiques** est un mécanisme selon lequel un acheteur achète un service écosystémique uniquement si le prestataire du service (par ex. la communauté locale) peut assurer sa pérennité. Par exemple, dans le cas de la viande sauvage, les communautés locales peuvent être payées pour maintenir les «stocks alimentaires» à des niveaux durables (par ex. l'approche de paiement direct pour l'écotourisme en [République démocratique populaire du Laos](#) et [au Zimbabwe](#)).
- Le **système de certification** est un système pour certifier que certains produits ont été fabriqués sans nuire aux habitats ou populations fauniques. Ce système cherche à influencer les choix du consommateur pour des produits favorables à la faune sauvage ([un exemple de l'Amazonie péruvienne](#)).

Questions d'égalité des sexes

Bien que le genre joue un rôle central dans les moyens de subsistance locaux, le lien entre le genre, l'utilisation de la faune sauvage et les moyens de subsistance n'a pas été suffisamment exploré, est souvent négligé ou n'est pas suffisamment pris en compte dans les efforts de conservation et de gestion de la vie sauvage. Pourtant, des facteurs clés qui influencent la GDFS, en particulier les conflits entre l'homme et la faune sauvage, le commerce non durable et illégal d'espèces sauvages, les droits fonciers, la pauvreté, et la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, ont tous des dimensions de genre importantes, même dans des situations où les femmes ne sont pas considérées comme les utilisatrices directes de la faune sauvage et où leurs rôles sont souvent moins visibles (Espinoza, 2010).

Si elles ne sont pas traitées efficacement, ces différences dans l'accès et le contrôle des ressources fauniques peuvent limiter l'efficacité des mesures de gestion et exacerber les inégalités préexistantes entre les sexes. Par exemple, les menaces à la sécurité alimentaire causées par une chasse non durable de la viande de brousse se sont avérées avoir des effets plus néfastes sur les femmes et les enfants, qui reçoivent une nourriture moins abondante et de moins bonne qualité, que sur les hommes (CPW, 2017). Dans le contexte des conflits

entre l'homme et la faune sauvage, le fait que les femmes se rendent généralement dans la forêt pour ramasser du bois de feu, parcourent de longues distances pour aller chercher de l'eau à cause du manque de plomberie ou lorsque les tuyaux sont brisés par les animaux, les expose à des attaques de la faune sauvage (Browne-Nuñez *et al.*, 2013).

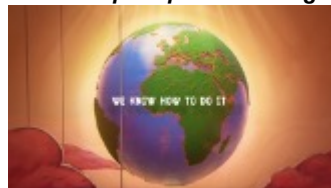
Si les femmes peuvent assumer une part disproportionnée des effets cachés de ces conflits, tels que la peur, les difficultés économiques et/ou une charge de travail accrue, ces effets spécifiques au sexe ne sont souvent pas reconnus dans la communauté ou par les fonctionnaires. En même temps, les hommes peuvent souffrir d'un taux de mortalité plus élevé que les femmes - ce qui stresse également les ménages - car ce sont généralement les hommes qui participent à la chasse au gibier sauvage, qui est souvent un travail plus dangereux (bien que cela soit dû aux risques d'accidents ou de morsures de serpent plutôt qu'à des attaques réelles).

Les disparités de genre en matière de décisions dans le contexte de la GDFS renforcent les inégalités entre les hommes et les femmes, et se traduisent par une gestion moins efficace de la faune sauvage. La faible représentation des femmes dans les comités de gestion, due à plusieurs facteurs comme la déférence accordée aux hommes âgés, le temps limité des femmes en raison des responsabilités domestiques telles que la prise en charge et la fourniture de nourriture, etc., signifie que les perspectives et les connaissances des femmes, qui sont nécessaires pour une GDFS efficace, font défaut.

L'intégration des questions de genre, qui fait référence à la promotion de la parité des sexes dans les pratiques et les politiques institutionnelles, devrait être considérée comme essentielle pour la GDFS. Alors qu'il est possible d'ajouter les questions d'égalité entre les sexes aux projets en cours, il est nettement préférable d'analyser le genre au début de la phase de toute initiative de gestion. Pour s'assurer du succès des interventions, la question du genre devrait être non seulement incorporée dans le cadre des activités de programmation, mais être aussi entièrement intégrée dans les programmes budgétisés. Pour les étapes pratiques permettant d'intégrer la notion de genre dans les programmes de conservation, consulter le guide [Conservation International's Gender Mainstreaming Guideline](#), les lignes directrices [FAO's Guidelines for the Assessment Gender Mainstreaming](#) (FAO, 2017).

Pour de plus amples informations sur les questions et les solutions clés, consulter la [fiche descriptive sur le genre et la GDFS](#) (FAO, 2016).

Éléments pour parvenir à la gestion durable de la faune sauvage



Pour atteindre l'objectif principal de la GDFS de préserver l'intérêt des générations présentes et futures tout en maintenant les populations d'espèces sauvages et leurs habitats, il faudra prendre en compte les aspects suivants:

- Mettre en œuvre des démarches incitatives fondées sur le principe de la gestion adaptative, avec les peuples autochtones et les communautés locales, en vue d'utiliser la faune sauvage de manière durable en contribuant à la conservation de la faune sauvage et de la biodiversité plus en général, ainsi qu'aux moyens de subsistance.
- Planifier et mettre en œuvre des stratégies de GDFS à l'échelle des paysages, en tenant compte des caractéristiques des espèces et des écosystèmes dans lesquels elles vivent. Les stratégies de GDFS et de conservation des espèces devraient être complémentaires pour les espèces prioritaires; mais en cas d'espèces gravement menacées, il faudra garantir l'application d'approches individuelles axées sur l'espèce.
- Examiner et renforcer les cadres juridiques; améliorer les politiques et la gestion; formuler des orientations réglementaires claires au niveau national et sous-national pour stimuler et permettre à la GDFS de faire front aux prélèvements et aux utilisations non durables de la viande sauvage, aux conflits homme-faune sauvage, à la santé animale et publique, et à d'autres problèmes.
- Mettre effectivement en œuvre les politiques nationales pour respecter les engagements internationaux en faveur de la GDFS, comme par exemple les engagements pris au titre de la CDB, de la CITES et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).
- Identifier les solutions et les obstacles liés à l'approvisionnement d'aliments produits de manière durable et de moyens de subsistance alternatifs en tenant compte du contexte spécifique, en vue de développer des modèles appropriés de GDFS.
- S'assurer que les stratégies de GDFS sont fondées sur l'intégration des connaissances traditionnelles, autochtones et scientifiques des moyens de subsistance, des espèces et des écosystèmes, informations qui devraient être facilement disponibles et diffusées aux décideurs ainsi qu'aux personnes qui bénéficient ou sont concernées par la vie sauvage.
- Prendre en compte les considérations sexospécifiques tout au long de l'intervention de GDFS pour s'assurer que les hommes et

les femmes sont activement engagés d'une manière qui inclut la perspective et les connaissances uniques des femmes, et s'assurer que leurs besoins particuliers sont examinés.

Les modes d'exploitation des animaux sauvages peuvent être largement classifiés comme: subsistance, commercial, récréatif et écologique. La faune sauvage peut être chassée ou capturée pour être consommée (nourriture), pour des parties particulières de leur corps, des médicaments, des utilisations traditionnelles, des trophées, comme animaux domestiques pour le commerce, ou à des fins personnelles. Le contexte sociopolitique et le cadre juridique qui régissent la propriété de la faune sauvage jouent un rôle important dans l'élaboration des modèles d'exploitation. La faune sauvage peut être un bien public, un bien communautaire, un bien étatique, ou encore un bien privé. Cette section présente un instantané de modèles sélectionnés dans différentes régions du monde.

Amérique du Nord et Europe

En Amérique du Nord et en Europe, la chasse récréative a une fonction de régulation des populations et de production d'aliments destinés à la consommation. La chasse est une méthode qui permet de maintenir à faible coût les populations fauniques (grands ongulés et suidés, par exemple) à des niveaux compatibles avec les capacités de charge écologiques et sociales, et de conserver les habitats adaptés à la faune sauvage (Heffelfinger *et al.* , 2013).

Le modèle de chasse nord-américain considère la faune sauvage comme un bien public, si bien qu'aucun particulier ne possède d'animaux sauvages, même sur des terres privées (Organ *et al.* , 2012). Les gouvernements des États réglementent les saisons de chasse et les quotas pour le gibier. Tout citoyen a le droit de pratiquer la chasse, que ce soit à des fins sportives, de subsistance, pour sa propre protection ou par la protection de sa propriété, à condition de détenir un permis officiel. Outre le permis, les chasseurs éventuels doivent acheter des vignettes auprès de l'«unité de gestion de la faune sauvage» où ils souhaitent chasser: une vignette permet de chasser une seule «tête» de l'espèce en question. Les frais de gestion de la faune sauvage sont couverts en payant les droits d'accise sur l'équipement et les munitions, et en achetant des permis de chasse, des vignettes et des timbres. Les États utilisent ces fonds pour garantir la viabilité des populations d'espèces de gibier et non-gibier (Organ *et al.* , 2012).



Au Canada et aux États-Unis, les membres des Premières nations ou des communautés autochtones ont des droits d'utilisation importants et sont autorisés à chasser sans permis s'ils le font à des fins alimentaires, sociales ou rituelles, et à l'intérieur des limites territoriales traditionnelles ou visées par les traités (par ex. [droits et responsabilités au Manitoba](#)). Les marchés pour les produits fauniques vivants ou morts sont interdits, bien qu'il existe des exceptions au niveau étatique ou provincial (la vente d'animaux à fourrure capturés légalement) (Organ *et al.*, 2012).

La faune sauvage est aussi considérée comme un bien public dans les pays européens, et la chasse est réglementée par la loi. Le droit de chasser est octroyé après passage d'un examen et paiement d'un permis annuel (par exemple, [la chasse en Finlande](#)). Selon les pays, certaines espèces ([le prélèvement de cerfs en Europe](#), par exemple) sont sujettes à des quotas annuels ou multi-annuels qui sont réglementés au moyen de vignettes distribuées par les autorités pertinentes (Brainerd, 2007).

Contrairement à l'Amérique du Nord, la chasse commerciale et la vente des produits tirés de la faune sauvage sont autorisées dans la plupart des pays européens. En outre, le droit effectif de chasser dans une zone donnée est octroyé au propriétaire foncier (particulier ou zone communautaire). Ce droit peut être exercé par le propriétaire ou transféré à un tiers. La cession des droits de chasse est une source potentiellement importante de revenus pour les propriétaires fonciers, en ce compris pour les municipalités, et le revenu généré par la chasse peut être plus élevé que celui produit par l'exploitation forestière. Dans ce modèle, les bénéfices qui sont tirés de la faune sauvage vont directement aux populations rurales (propriétaires fonciers ou zones communautaires) et les coûts de conservation des espèces animales sont couverts indirectement par l'ensemble de la société.

Afrique subsaharienne

Il existe une variété d'approches pour définir l'utilisation de la faune sauvage en Afrique subsaharienne. Le modèle prédominant d'Afrique australe est fondé sur un transfert des droits et avantages de la gestion de la faune sauvage aux propriétaires privés ou aux communautés.

L'hypothèse de base qui sous-tend ce modèle est que la gestion de la faune sauvage croît en efficacité si les utilisateurs locaux sont en mesure de la pratiquer et d'en profiter.

Ces dernières décennies, la Namibie ([avantages de l'utilisation des terres privées par la faune](#)), l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe ([conservation privée de la vie sauvage](#)) ont décentralisé les décisions de l'État vers des parties prenantes locales, leur permettant ainsi de bénéficier des nombreuses possibilités présentées par l'industrie du tourisme axé sur la faune sauvage. La plupart des pays requièrent un permis ou une licence d'utilisation, surtout dans le cas de la chasse. Dans certains pays, il existe des critères explicites pour accorder ce type d'autorisation: en Ouganda, par exemple, la chasse dans les aires protégées est soumise à la condition que les prélèvements ne dépassent pas les rendements durables (Morgera, 2010).

Cette forme de décentralisation a été moins immédiate sur les terres communautaires parce que des organisations de propriété communale (dans lesquelles des groupes définis partagent collectivement des ressources communes dans une juridiction définie) doivent être établies.

Dans les pays centrafricains, la chasse est réglementée par les sections des lois sur les forêts établies sous le régime colonial. Cette législation a été initialement conçue pour la chasse sportive en Europe (fermeture de la chasse entre mars et septembre). Bien que les textes juridiques de tous ces pays reconnaissent les droits d'usage des populations locales ou permettent la chasse et la pêche traditionnelles à des fins de «subsistance», ils ne conviennent pas à la réglementation des prélèvements de subsistance (Nasi et al. , 2008).

Parce que les droits coutumiers ne sont accordés qu'à des fins de subsistance, la loi interdit le commerce, comme dans la République du Congo, ou le limite à la communauté locale, comme au Gabon ([chasse de subsistance dans le Nord-est du Gabon](#)) En outre, les systèmes fonciers sur l'accès aux ressources de chasse ne sont pas suffisamment précis et, parfois, ils ne reconnaissent pas les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales, ou octroient des droits fonciers au niveau de la communauté, sans définir les membres de cette communauté.

Amérique centrale et du Sud

Les modèles nationaux d'exploitation de la faune sauvage en Amérique centrale et du Sud sont plutôt hétérogènes. Dans l'ensemble, il existe deux approches à l'utilisation de la faune sauvage:

1. Certains pays ont adopté des politiques de protection, en interdisant la plupart des utilisations de la faune sauvage, en optant pour l'interdiction totale sur leur territoire, soit de manière explicite soit en refusant d'octroyer des permis de chasse. Cette politique se fonde sur le postulat qu'une interdiction totale protégera les populations fauniques et en favorisera l'augmentation d'un côté, et que la recherche montrera la meilleure manière d'utiliser ces populations de l'autre (Ojasti, 1996).
2. D'autres pays associent la protection des espèces en danger à l'utilisation contrôlée (par ex [Argentine](#), [Mexique](#), [Pérou](#)).

Dans de nombreux pays d'Amérique latine, la législation de la chasse, les politiques, la gestion de la faune sauvage et les modèles d'administration ont tendance à refléter les modèles réussis des pays industrialisés. La chasse sportive est le mode dominant; il s'agit d'une stratégie d'utilisation de la faune sauvage avec des permis de chasse obligatoires, des saisons de chasse régionalisées, des limites de prise par espèce et d'autres mesures conçues pour rationaliser l'utilisation et sensibiliser l'utilisateur. Ce modèle associe un soutien aux clubs et aux associations de chasse, l'établissement de réserves et plusieurs formes de coopération entre les organes d'administration et les utilisateurs des ressources. Dans certains pays, les recettes des droits de licence sont exclusivement affectées à la gestion de la faune sauvage et à la recherche.

La chasse de subsistance inclut différentes formes d'utilisation de la faune sauvage pour se procurer de la viande pour nourrir la famille, et est pratiquée par les peuples autochtones et les dénommés «[chasseurs campesinos](#)», qui sont les principaux utilisateurs de la faune sauvage en Amérique latine. Habituellement, les campesinos ont meilleur accès à des formes de protéines alternatives, un contexte culturel et économique différent, et ne connaissent généralement pas les règles juridiques et administratives sur la faune sauvage. Ils chassent une grande diversité de gibier tout au long de l'année, bien qu'ils préfèrent les gros animaux et ceux qui peuvent être capturés à la main ou avec des outils simples. La chasse de subsistance peut également se transformer en chasse commerciale lorsqu'une grande partie du produit est vendu à des tiers.

Asie et Océanie

En Asie, les administrations centrales conservent le contrôle final des terres et des ressources naturelles, y compris la faune sauvage, bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Timor-Leste reconnaissent la prééminence des droits coutumiers. En Chine, par exemple, la faune sauvage appartient à l'état; au Bangladesh, la législation n'inclut pas de déclarations spécifiques et claires sur le régime de la faune sauvage mais elle indique que tout animal sauvage, trophée ou viande sauvage est réputé être la propriété du gouvernement jusqu'à preuve contraire; et dans les Philippines, la faune sauvage appartient à l'état mais, en vertu de la loi, le Congrès peut autoriser l'utilisation des ressources naturelles à petite échelle par les citoyens philippins (Morgera, 2010).

La plupart des pays de la région réglementent la chasse à travers des systèmes de permis, et disposent de différents instruments juridiques pour la réglementer. Au Japon, il faut réussir un examen avant d'avoir un permis de chasse. Aux Philippines, toutes les activités d'utilisation de la faune sauvage nécessitent la délivrance d'une autorisation après une évaluation adéquate qui démontre que l'activité en question n'est pas préjudiciable à la survie des espèces. L'Inde est la seule exception car elle a interdit la chasse commerciale et récréative. Lorsqu'il s'agit des utilisations traditionnelles par les communautés locales, les clauses juridiques générales

facilitent ou promeuvent une plus grande participation des communautés locales dans l'utilisation de la faune sauvage (Morgera, 2010).

Pour de plus amples informations sur les lois et les études de cas concernant la faune sauvage, consulter les publications sur les [principes d'élaboration des lois de gestion durable de la faune sauvage](#) (CIC et FAO, 2009), les [lois sur la faune sauvage et l'autonomisation des pauvres](#) (Morgera, 2010), et la [gestion durable de la faune sauvage et sécurité alimentaire par le biais de cadres, institutions et pratiques juridiques solides](#) (FAO 2019).

Utilisation durable de la viande de brousse



Pour la Convention sur la diversité biologique, l'expression viande de brousse est définie comme toute viande d'animal sauvage chassé à des fins alimentaires et non-alimentaires, y compris l'usage médical, dans les pays tropicaux et sous-tropicaux. Puisque la chasse aux animaux sauvages à des fins alimentaires et de subsistance est aussi présente dans d'autres régions, l'expression viande de brousse, ou viande sauvage, est désormais utilisée. La même terminologie sera appliquée ici avec l'intention d'être plus inclusifs géographiquement (Coad et al., 2018).

Pour beaucoup, la viande de brousse peut être le principal type de protéine animale disponible, une composante importante de la diversité alimentaire et/ou un type d'aliment étroitement lié à une identité culturelle particulière. Par exemple, la consommation de viande de brousse dans le seul bassin du Congo est estimée à plus 4 millions de tonnes par an, dans une région où 60 % de la population vit en zone rurale et subsiste grâce aux ressources naturelles (Nasi et van Vliet, 2011). Aux États-Unis et au Canada, environ 15,5 millions de chasseurs participent aux prélèvements de viande de brousse, et un nombre indéterminé de chasseurs des Premières nations prélèvent du gibier pour répondre à leurs besoins alimentaires dans le cadre de pratiques et de traditions culturelles anciennes (Heffelfinger et al., 2013).

La viande de brousse est un aliment naturel à haute valeur nutritive, bien que, comme pour les animaux domestiques, son utilisation puisse comporter des risques sanitaires liés aux zoonoses transmissibles à l'être humain lors de la manipulation ou de la consommation d'animaux lorsque celle-ci n'est pas contrôlée. Pour de plus amples détails, voir le clip de la CIFOR sur le rôle de la viande de brousse dans la propagation d'Ébola.

Alors que la chasse de viande sauvage est pratiquée par l'homme depuis des millénaires, la

demande croissante influe sur la durabilité des prélèvements à mesure que la population augmente, que de nouvelles avancées technologiques dans les techniques de chasse se développent, et que la viande de brousse devient plus commerciale. La chasse non durable entraîne la diminution ou l'éradication d'espèces vulnérables, ce qui pourrait toucher l'écosystème dans son ensemble en favorisant, par exemple, la diminution des disséminateurs ou l'appauvrissement des super-prédateurs.

De nombreux éléments permettent d'améliorer la durabilité du secteur de la viande de brousse (Coad et al. , 2018).

La création d'environnements propices:

- En adaptant la législation sur la chasse pour privilégier une approche fondée sur des éléments probants qui prendrait en compte les données et les projets sur l'alimentation et les moyens de subsistance locaux, ainsi que le statut de la faune sauvage. De plus amples informations sur les lois relatives à la chasse et la faune sauvage se trouvent dans FAOLEX et dans WILDLEX;
- En formulant des cadres régionaux et nationaux de contrôle de la viande de brousse pour étayer les mesures politiques et juridiques à prendre (par ex. développement d'un système de contrôle de la viande de brousse en Afrique centrale, SYVBAC);
- En mettant en place et appliquant une collecte de données normalisées et solides, et en effectuant des analyses régulières, à prendre en compte dans les évaluations des ressources nationales et les documents de planification politique;
- En élaborant des lignes directrices qui distinguent les espèces résistantes à la chasse de celles qui ne le sont pas, afin de diriger les prélèvements vers les espèces qui peuvent être chassées durablement, et en distinguant ces catégories dans la législation;
- En améliorant les formes appropriées de régime foncier, y compris la propriété, afin d'inciter davantage les communautés à gérer durablement leurs ressources et à exclure les chasseurs extérieurs;
- En renforçant les capacités pour appliquer la législation sur la chasse et le commerce de la faune sauvage.
- L'amélioration de la durabilité de l'approvisionnement en viande de brousse:
- En mettant en œuvre une gestion communautaire de la faune sauvage;
- En diversifiant les sources de revenus pour réduire la demande locale de viande de brousse (par ex. Initiative d'apiculture des chasseurs du Lebialém au Cameroun);
- En gérant les pratiques de chasse dans les concessions de l'industrie extractive;
- En définissant des niveaux durables de prélèvement pour les espèces de viande sauvage par la mesure des niveaux de prélèvement écologiquement durables, ou l'utilisation de simples indicateurs de production de la population, ou encore, l'utilisation d'indicateurs de prélèvements de chasse, qui suivent les changements sous-jacents des densités de population des proies;
- En utilisant des alternatives aux quotas - gestion géographique de la chasse, y compris les zones de non prise, et rotation des zones de chasse;
- En menant d'autres recherches pour comprendre si ces méthodes fonctionnent à long terme (par ex. examiner les méthodes de recensement de la population émergente comme l'estimation de l'abondance en utilisant les données des pièges photographiques en Tanzanie).

La réduction de la demande de viande de brousse:

- En augmentant l'approvisionnement et la diminution des prix des substituts de la viande sauvage (poisson, espèces domestiques, volailles, insectes) par une intensification de la production de sources de viande domestiquées ou une mise en œuvre de l'élevage de la faune (par ex. analyse de la production de gibier en Namibie).
- En augmentant les prix et/ou en réduisant la disponibilité de viande sauvage par une limitation de l'approvisionnement des zones urbaines à travers l'application des lois qui interdisent la vente d'espèces sauvages, l'octroi de licences de commerce et la taxation de la vente de viande sauvage dans les marchés (par ex. taxes au Gabon et au Cameroun), et par l'interdiction du commerce, en fonction des capacités effectives de contrôle et d'application des pays;
- En influençant les déterminants de la demande autres que le prix à travers des campagnes de réduction de la demande, y compris dans les médias sociaux (par ex. this is not game en Zambie et Pride Campaign en Thaïlande).

Pour de plus amples informations, consulter le rapport du CIFOR "[Vers un secteur des viandes durable, participatif et inclusif](#)".

Conflits entre l'homme et la faune sauvage

Les conflits entre l'homme et la faune sauvage (CHFS) sont généralement décrits comme les conflits qui surviennent lorsque les actions de l'homme et de la faune sauvage ont un effet négatif sur l'un sur l'autre. La croissance de la population humaine continue d'augmenter la demande de ressources naturelles dans de nombreuses régions du monde. Cela a conduit à la dégradation et la fragmentation des habitats de la faune sauvage, l'homme et le bétail empiétant sur les habitats naturels. La faune sauvage est de plus en plus en concurrence avec l'homme pour des ressources naturelles limitées, ce qui entraîne une augmentation des conflits. Les changements climatiques exacerbent ces conflits à travers, par exemple, une concurrence accrue pour l'eau et les habitats.

Les conflits homme-faune sauvage sont une menace mondiale grave pour le développement durable, la sécurité alimentaire et la conservation. Ils ont des répercussions négatives sur les populations et la faune sauvage, en plus d'empêcher la réalisation de la plupart des ODD et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les conflits homme-faune sauvage peuvent être classés comme suit:

La **destruction des cultures**, qui est la forme plus courante de conflit homme-faune sauvage dans le monde. Son apparition et sa fréquence dépendent d'une multitude de facteurs tels que la disponibilité, la variabilité et le type de sources alimentaires, le degré d'activité humaine dans une exploitation, le type et la durée de maturation des cultures par rapport aux sources alimentaires naturelles, etc. Une grande variété de vertébrés, dont les grands mammifères, les primates, les antilopes, les ours, les rongeurs et d'autres animaux, entrent en conflit avec les activités agricoles dans le monde entier.

- Les **impacts négatifs sur les ressources forestières**, principalement sous la forme de perte d'arbres viables et de destruction des plantations, causés, généralement, par les cervidés (chevreuils) et les léporidés (lapins et lièvres).
- Les **attaques contre les animaux domestiques** sont un problème majeur dans la savane et les prairies où le pastoralisme reste la principale source de subsistance pour de nombreuses populations, mais elles constituent également un sérieux problème pour les petits et grands élevages, entraînant des pertes économiques importantes.
- Les **décès humains et les blessures**, bien que moins fréquents que les dommages aux cultures, sont les manifestations les plus graves des conflits homme-faune sauvage. Les grands mammifères carnivores (par ex. crocodiles) et les grands herbivores (par ex. éléphants et hippopotames) sont responsables d'attaques mortelles occasionnelles sur l'homme.
- La **transmission de maladies infectieuses** entre la faune sauvage, le bétail et l'homme peut avoir un impact énorme sur l'agriculture, la santé de l'homme et la biodiversité. Dans la liste croissante des pathogènes humains, 61 pour cent sont des zoonoses. Parmi les maladies infectieuses émergentes, 75 pour cent sont des zoonoses et proviennent principalement de la faune sauvage.

Gestion des conflits

Les conflits homme-faune sauvage sont parmi les principales menaces pour la survie de nombreuses espèces, y compris celles qui sont en danger, et pour la sécurité et le bien-être des moyens de subsistance des communautés dans de nombreux pays (Madden, 2008; West *et al.*, 2006) Dans le cadre de la gestion des conflits homme-faune sauvage, il est essentiel de comprendre les spécificités locales et d'aborder à la fois la relation entre la faune sauvage et l'homme, et les conflits sous-jacents concernant la faune sauvage entre des populations ayant des valeurs, des objectifs et des expériences différents.

La gestion de ces conflits au niveau mondial prend de nombreuses formes. Les mesures de gestion peuvent être regroupées en six éléments de gestion des conflits: la politique, la prévention, l'atténuation, la compréhension du conflit, la réponse et le contrôle. Une approche intégrée à la gestion des conflits signifie que les six éléments doivent être pris en compte dans toute zone touchée, et qu'aucun de ces éléments ne doit être mis en œuvre de manière isolée (WWF, 2016).

Comprendre les conflits homme-faune sauvage implique de connaître les points chauds et la saisonnalité d'un conflit, les caractéristiques socio-économiques des communautés touchées, la tolérance communautaire et les risques perçus par rapport aux autres difficultés des communautés.

Le problème des conflits homme-faune sauvage commence à être intégré dans les politiques et stratégies nationales sur la vie sauvage, le développement et la lutte contre la pauvreté. Cela garantit que les interventions en matière de conflits homme-faune sauvage s'inscrivent dans le cadre d'un mandat national, qui favorisera des actions coordonnées entre les parties prenantes, les structures juridiques, les financements adéquats et les mesures budgétaires, fournissant ainsi aux autorités, aux gestionnaires et aux populations locales un cadre pour traiter les conflits homme-faune sauvage.

Les exemples de politiques nationales en matière de conflits homme-faune sauvage comprennent: les [Politiques nationales 2017-2028 sur la gestion des conflits homme-faune sauvage](#) en Namibie; les [stratégies nationales en matière de faune sauvage 2030](#) (avec des

considérations sur les conflits homme-faune sauvage) au Kenya; la [stratégie de gestion nationale en matière de conflits homme-faune sauvage du Bhoutan](#); et les [actions clés de l'Union européenne sur les grands carnivores](#), avec un accent particulier sur les conflits homme-faune sauvage.

La prévention est la composante fondamentale de la gestion effective des conflits. Un vaste éventail de réponses a été observé, qu'on peut regrouper en approches létales et non létales, pour éviter les conflits ou en réduire la fréquence et la gravité. Les techniques les plus populaires concernent les répulsifs naturels et artificiels, tels que les répulsifs au chili, les chiens de garde des troupeaux, les clôtures d'abeilles, ou les clôtures électriques. D'autres solutions sont la mise en œuvre d'un plan d'aménagement des terres, l'établissement de tours de guet, et la mise en place de systèmes d'alerte précoce

L'atténuation efficace permet de réduire les impacts des conflits homme-faune sauvage après qu'ils se soient produits. Actuellement, les dispositifs d'atténuation, dont les mécanismes de compensation, les programmes d'aides intermédiaires, les assurances, les mesures incitatives visant à partager les revenus, les paiements liés à la conservation, les programmes axés sur des modes de subsistance différents, les paiements visant à encourager la coexistence, et la gestion des problèmes liés aux animaux, sont employés diversement au niveau mondial pour tamponner ou atténuer les impacts des conflits homme-faune sauvage. Voir ici comment les assurances peuvent réduire les coûts occasionnés par le fait de vivre avec la faune sauvage.

Le tableau qui suit fait état des démarches communes, regroupées par catégories d'intervention, utilisées pour éviter et atténuer les conflits, ou faciliter la coexistence homme-faune sauvage.

Faune sauvage	Habitat et séparation	Population, bétail et propriété	
Létal Physique (pièges, tirs) Chimique et biologique (ex. Pesticides, contrôle biologique) Sélectif (contrôle des animaux à problèmes) ou non sélectif (contrôle de la population générale) Réglementé ou non-réglementé Non létal Capture et transfert ou retrait (in situ ou ex situ) Surveillance Immobilisation Mesures dissuasives et d'aversion (produits chimiques, produits biologiques, lumières, bruits, harcèlement, véhicules, épouvantails, Fladry) Diversion alimentaire Contrôle de la fertilité Gestion des proies Gestion des maladies	Manipulation de l'habitat Modification des habitats Cultures tampon Sources d'alimentation alternatives Séparation Zonage Barrières : construites (clôtures, murs, enceintes, filets) Barrières : naturelles (autres animaux, éléments du paysage) Autres formes d'exclusion	Humain: économique Compensations, assurances, rémunération au rendement Revenus alternatifs Augmentation des avantages tirés de la faune sauvage (chasse, tourisme) Autres incitatifs financiers (par ex. prêts) Humain: gouvernance Lois et politiques (protection des espèces en danger, lois sur la chasse) Institutions (agences de placement) Collaboration, participation, engagement des parties prenantes Planification et évaluation	Bétail et culture Protection Gardiennage (personnes, animaux, dispositifs physiques comme les colliers) Gestion et élevage améliorés (localisation, élimination des cadavres, etc.) Modification des cultures, des cycles de culture Immunisation Humain: autre Déplacement des populations Enseignement, information, communication, formation Vérification et réponse Modification du comportement (conduite, récréation) Interventions sociales et psychologiques Technologie (modification de l'équipement) Protection personnelle Recherche et réseaux de spécialistes

Source: Philip J. Nyhus, 2016

Une base de données exhaustive contenant des publications, des guides et des stratégies de gestion d'espèces spécifiques est disponible dans la [Bibliothèque](#) du groupe de travail sur les conflits homme-faune sauvage (SSC) de la Commission de sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

En outre, une vaste collection de cas d'études sur la cohabitation entre personnes et grands carnivores est disponible dans la [plateforme sur les grands carnivore de l'UE](#).

Un système effectif d'informations permettant de signaler les accidents entre homme et faune sauvage, une base de données centralisée et des cartes des points chauds sont autant de facteurs importants pour envisager une gestion efficace. Une collecte systématique et objective d'informations sur les conflits homme-faune sauvage permettrait aux autorités responsables de contextualiser les problèmes dus

à ces conflits et de s'assurer que les ressources sont correctement orientées. Des cadres pour l'établissement de rapports associés à un ensemble commun d'indicateurs devraient être mis en place pour mesurer la performance des stratégies à l'échelle institutionnelle et communautaire.

Les interventions sont les mesures prises pour remédier à un accident homme-faune sauvage spécifique ou en cours. Il existe un consensus universel sur la nécessité de disposer d'équipes d'intervention, qui doivent être rapides et idéalement situées près des points chauds. Les équipes d'intervention remplissent toute une série de fonctions pour tenter de réduire le nombre de décès, tant chez l'homme que chez les animaux sauvages, et de réduire les menaces (perçues ou réelles) posées par les animaux sauvages. La nature spécifique des équipes d'intervention - leur source de financement, l'endroit où elles devraient être situées, et les types d'équipes d'intervention nécessaires - dépend du contexte local (WWF, 2016).

Donner aux communautés rurales une compréhension commune du comportement des animaux et des informations sur les conflits passés, les schémas de saisonnalité, les saisons de reproduction, et les préférences en matière d'habitat, ainsi que des compétences et des outils pratiques, peut les aider à faire face aux espèces animales sauvages dangereuses et à acquérir de nouvelles approches pour défendre leurs cultures, leur eau et leur bétail. Avec le temps, un engagement plus efficace des populations locales peut entraîner un changement de comportement, et contribuer à la réduction des risques, à l'amélioration des moyens de subsistance locaux et à la réduction de leur vulnérabilité (PCF, 2016). Voici un exemple de solution pour améliorer la coexistence entre l'homme et la faune sauvage dans le [Parc National La Lopé au Gabon](#). La gouvernance partagée, où la propriété des stratégies de gestion est transférée aux communautés locales touchées par les conflits, est essentielle pour atteindre un résultat durable.

Transmission des maladies

La croissance démographique actuelle, l'intensification de l'agriculture, l'élevage de la faune sauvage, et l'introduction de nouvelles espèces augmentent les interactions entre la faune sauvage, le bétail et l'homme. En plus de la concurrence pour les ressources et la prédation directe, les interactions entre la faune sauvage et le bétail peuvent conduire à la transmission de maladies.

Les maladies transmises par le bétail domestique constituent une grave menace pour les espèces fauniques en danger et les races d'élevage autochtones, et peuvent avoir des répercussions sur l'intégrité écologique des aires protégées (par ex. la maladie de Carré a presque décimé le chien sauvage d'Afrique). La transmission de maladies depuis la faune sauvage au bétail peut aussi avoir des conséquences importantes pour l'élevage du bétail, la sécurité alimentaire locale et régionale, ou les modes de subsistance des populations. Les maladies transmissibles de l'animal à l'homme à cause des interactions croissantes entre l'homme, le bétail et la faune sauvage, connues sous le nom de zoonoses, sont un autre aspect important de la gestion des maladies de la faune sauvage. Les zoonoses, qui touchent plus particulièrement l'être humain en contact direct avec des animaux contagieux, représentent plus de 60 pour cent de tous les pathogènes qui infectent l'homme dans le monde, et plus de 70 pour cent de celles-ci sont issues des populations fauniques (Taylor *et al.* , 2001). Les crises dues à des flambées de zoonoses peuvent avoir d'autres effets sur les revenus des ménages et l'accessibilité à la nourriture, touchant directement la sécurité alimentaire des communautés locales (par ex. la crise d'Ebola en Afrique occidentale).

Aborder la question



Une GDFS peut potentiellement atténuer les effets négatifs d'une maladie du bétail et de la transmission à l'homme tout en contribuant à la protection de la faune sauvage et à la biodiversité associée. En ce sens, l'application du principe «une seule santé» (One Health, en anglais) est essentielle pour évaluer cette question de manière efficace et durable. Le principe «une seule santé» est un cadre unificateur pour sauvegarder l'homme et la santé animale, réduire les menaces liées aux maladies, et assurer un approvisionnement alimentaire sûr à travers la gestion responsable et efficace des ressources naturelles. L'approche «une seule santé» s'appuie sur l'idée que les problèmes qui touchent la santé des hommes, des animaux terrestres et aquatiques, des plantes et de l'environnement peuvent être résolus de manière efficace en renforçant la coordination, la communication et les interventions collaboratives entre les disciplines, et que ces solutions doivent être durables (figure 1).

De plus amples informations concernant le plan stratégique de la FAO «Une seule santé» sont disponibles ici. Voici également une orientation stratégique de la FAO, l'OIE et l'OMS dont le but est d'établir ensemble une base à long terme pour une collaboration internationale visant à coordonner les activités mondiales de lutte contre les risques sanitaires aux interfaces homme-animal-écosystèmes.

En général, il existe quatre stratégies de gestion qui peuvent être appliquées pour contrôler les pathogènes et les maladies de la faune sauvage (Wobeser, 2002):

1. La prévention, par la mise en œuvre de mesures pour exclure ou empêcher la transmission d'une maladie aux personnes ou aux populations non touchées.
2. Le contrôle d'une maladie existante, par la mise en place d'activités conçues pour réduire la fréquence ou l'apparition d'une maladie à des niveaux acceptables, ou pour endiguer géographiquement l'épidémie.
3. L'éradication du pathogène, ou l'élimination totale d'une maladie existante (par ex. en brûlant l'habitat ou en supprimant complètement une population faunique).
4. La non-intervention, puisque certaines personnes soutiennent que toute intervention humaine pour altérer l'évolution d'une maladie infectieuse dans les animaux sauvages est une intrusion contre nature et indésirable.

En outre, la surveillance des maladies de la faune sauvage est indispensable pour comprendre le risque local pour la santé animale et la transmission potentielle de maladies zoonotiques, et elle est donc considérée comme faisant partie intégrante des programmes nationaux de santé de la faune sauvage. Elle peut fournir des informations sur la morbidité et la mortalité des animaux domestiques et sauvages, identifier les changements dans les schémas d'apparition des maladies au fil du temps, et aider à la détection précoce des foyers de maladies, dont ceux

liés aux maladies émergentes. De plus amples informations se trouvent dans le Manuel de formation sur les maladies de la faune sauvage et leur surveillance.

Consulter également le guide tripartite FAO-OIE-OMS pour la gestion des zoonoses: Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle «Une seule santé». Ce guide fournit aux pays membres des orientations concrètes sur les approches «Une seule santé» pour mettre en place des mécanismes nationaux de coordination multisectorielle afin de lutter contre les zoonoses et les autres menaces sanitaires à l'interface Homme-animal-environnement.

Méthode à base communautaire

Une approche de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) reconnaît la participation des membres de la communauté à la prise de décisions comme étant un aspect clé pour assurer la durabilité à long terme d'une ressource. D'après Gruber (2010), une GCRN efficace se fonde sur douze principes d'organisation. Compte tenu de ces principes, la GCRN dans le contexte de la gestion de la faune sauvage peut encourager l'utilisation réglementée de la faune sauvage, fournir des moyens de subsistance, et minimiser les coûts, tout en augmentant la probabilité de réaliser des initiatives durables à long terme.

Il y a une variété d'approches à considérer tout en se référant spécifiquement à la GCRN pour la gestion de la faune sauvage. Si certaines approches ont fait leurs preuves lors d'expériences précédentes, les résultats varient en fonction de la région, du pays, du contexte sociopolitique et biophysique dans lequel elles sont mises en œuvre (Coad *et al.*, 2018). Les approches les plus appliquées sont énumérées plus bas:

- Les **aires protégées à gestion communautaire** avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales, ou des partenaires du secteur industriel sont un moyen de réduire les conflits liés à l'utilisation des ressources. Les aires protégées peuvent être créées pour traiter des questions spécifiques de gestion de la faune sauvage, comme dans le cas des [«Réserves de développement durable»](#) au Brésil, des [«Zones de chasse communautaire»](#) en République centrafricaine et les [«Aires à gestion communautaire de la faune sauvage»](#) en République Unie de Tanzanie.
- L'**élevage en ranch de la faune sauvage** est une forme d'élevage dans laquelle les animaux sauvages sont maintenus dans certaines zones de terres privées délimitées par des clôtures afin d'améliorer l'efficacité de la production, avec des avantages directs pour les propriétaires fonciers (par ex. [Élevage en ranch de la faune sauvage en Afrique du Sud](#)).
- La **Conservation communautaire** est mise en œuvre dans une aire appartenant et gérée par la communauté, où les personnes ont le droit et la responsabilité légale d'utiliser et de profiter de leur faune sauvage et d'autres ressources naturelles (par ex. [Association de conservation en Namibie](#)).
- Le **paiement pour services écosystémiques** est un mécanisme selon lequel un acheteur achète un service écosystémique uniquement si le prestataire du service (par ex. la communauté locale) peut assurer sa pérennité. Par exemple, dans le cas de la viande sauvage, les communautés locales peuvent être payées pour maintenir les «stocks alimentaires» à des niveaux durables (par ex. l'approche de paiement direct pour l'écotourisme en [République démocratique populaire du Laos](#) et [au Zimbabwe](#)).
- Le **système de certification** est un système pour certifier que certains produits ont été fabriqués sans nuire aux habitats ou populations fauniques. Ce système cherche à influencer les choix du consommateur pour des produits favorables à la faune sauvage ([un exemple de l'Amazonie péruvienne](#)).

Questions d'égalité des sexes

Bien que le genre joue un rôle central dans les moyens de subsistance locaux, le lien entre le genre, l'utilisation de la faune sauvage et les moyens de subsistance n'a pas été suffisamment exploré, est souvent négligé ou n'est pas suffisamment pris en compte dans les efforts de conservation et de gestion de la vie sauvage. Pourtant, des facteurs clés qui influencent la GDFS, en particulier les conflits entre l'homme et la faune sauvage, le commerce non durable et illégal d'espèces sauvages, les droits fonciers, la pauvreté, et la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, ont tous des dimensions de genre importantes, même dans des situations où les femmes ne sont pas considérées comme les utilisatrices directes de la faune sauvage et où leurs rôles sont souvent moins visibles (Espinoza, 2010).

Si elles ne sont pas traitées efficacement, ces différences dans l'accès et le contrôle des ressources fauniques peuvent limiter l'efficacité des mesures de gestion et exacerber les inégalités préexistantes entre les sexes. Par exemple, les menaces à la sécurité alimentaire causées par une chasse non durable de la viande de brousse se sont avérées avoir des effets plus néfastes sur les femmes et les enfants, qui reçoivent une nourriture moins abondante et de moins bonne qualité, que sur les hommes (CPW, 2017). Dans le contexte des conflits

entre l'homme et la faune sauvage, le fait que les femmes se rendent généralement dans la forêt pour ramasser du bois de feu, parcourent de longues distances pour aller chercher de l'eau à cause du manque de plomberie ou lorsque les tuyaux sont brisés par les animaux, les expose à des attaques de la faune sauvage (Browne-Nuñez *et al.*, 2013).

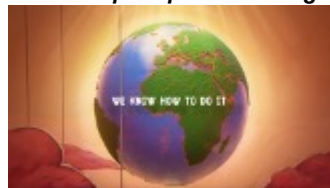
Si les femmes peuvent assumer une part disproportionnée des effets cachés de ces conflits, tels que la peur, les difficultés économiques et/ou une charge de travail accrue, ces effets spécifiques au sexe ne sont souvent pas reconnus dans la communauté ou par les fonctionnaires. En même temps, les hommes peuvent souffrir d'un taux de mortalité plus élevé que les femmes - ce qui stresse également les ménages - car ce sont généralement les hommes qui participent à la chasse au gibier sauvage, qui est souvent un travail plus dangereux (bien que cela soit dû aux risques d'accidents ou de morsures de serpent plutôt qu'à des attaques réelles).

Les disparités de genre en matière de décisions dans le contexte de la GDFS renforcent les inégalités entre les hommes et les femmes, et se traduisent par une gestion moins efficace de la faune sauvage. La faible représentation des femmes dans les comités de gestion, due à plusieurs facteurs comme la déférence accordée aux hommes âgés, le temps limité des femmes en raison des responsabilités domestiques telles que la prise en charge et la fourniture de nourriture, etc., signifie que les perspectives et les connaissances des femmes, qui sont nécessaires pour une GDFS efficace, font défaut.

L'intégration des questions de genre, qui fait référence à la promotion de la parité des sexes dans les pratiques et les politiques institutionnelles, devrait être considérée comme essentielle pour la GDFS. Alors qu'il est possible d'ajouter les questions d'égalité entre les sexes aux projets en cours, il est nettement préférable d'analyser le genre au début de la phase de toute initiative de gestion. Pour s'assurer du succès des interventions, la question du genre devrait être non seulement incorporée dans le cadre des activités de programmation, mais être aussi entièrement intégrée dans les programmes budgétisés. Pour les étapes pratiques permettant d'intégrer la notion de genre dans les programmes de conservation, consulter le guide [Conservation International's Gender Mainstreaming Guideline](#), les lignes directrices [FAO's Guidelines for the Assessment Gender Mainstreaming](#) (FAO, 2017).

Pour de plus amples informations sur les questions et les solutions clés, consulter la [fiche descriptive sur le genre et la GDFS](#) (FAO, 2016).

Éléments pour parvenir à la gestion durable de la faune sauvage



Pour atteindre l'objectif principal de la GDFS de préserver l'intérêt des générations présentes et futures tout en maintenant les populations d'espèces sauvages et leurs habitats, il faudra prendre en compte les aspects suivants:

- Mettre en œuvre des démarches incitatives fondées sur le principe de la gestion adaptative, avec les peuples autochtones et les communautés locales, en vue d'utiliser la faune sauvage de manière durable en contribuant à la conservation de la faune sauvage et de la biodiversité plus en général, ainsi qu'aux moyens de subsistance.
- Planifier et mettre en œuvre des stratégies de GDFS à l'échelle des paysages, en tenant compte des caractéristiques des espèces et des écosystèmes dans lesquels elles vivent. Les stratégies de GDFS et de conservation des espèces devraient être complémentaires pour les espèces prioritaires; mais en cas d'espèces gravement menacées, il faudra garantir l'application d'approches individuelles axées sur l'espèce.
- Examiner et renforcer les cadres juridiques; améliorer les politiques et la gestion; formuler des orientations réglementaires claires au niveau national et sous-national pour stimuler et permettre à la GDFS de faire front aux prélèvements et aux utilisations non durables de la viande sauvage, aux conflits homme-faune sauvage, à la santé animale et publique, et à d'autres problèmes.
- Mettre effectivement en œuvre les politiques nationales pour respecter les engagements internationaux en faveur de la GDFS, comme par exemple les engagements pris au titre de la CDB, de la CITES et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).
- Identifier les solutions et les obstacles liés à l'approvisionnement d'aliments produits de manière durable et de moyens de subsistance alternatifs en tenant compte du contexte spécifique, en vue de développer des modèles appropriés de GDFS.
- S'assurer que les stratégies de GDFS sont fondées sur l'intégration des connaissances traditionnelles, autochtones et scientifiques des moyens de subsistance, des espèces et des écosystèmes, informations qui devraient être facilement disponibles et diffusées aux décideurs ainsi qu'aux personnes qui bénéficient ou sont concernées par la vie sauvage.
- Prendre en compte les considérations sexospécifiques tout au long de l'intervention de GDFS pour s'assurer que les hommes et

les femmes sont activement engagés d'une manière qui inclut la perspective et les connaissances uniques des femmes, et s'assurer que leurs besoins particuliers sont examinés.

Further learning

- Bengis, R.G., Kock, R.A., & Fischer, J.** 2002. Infectious animal diseases: the wildlife/livestock interface. [Revue scientifique et technique \(International Office of Epizootics\)](#), 21(1):53-65.
- Breuer, T., & Mavinga, F. B.** 2010. [Education for the conservation of great apes and other wildlife in northern Congo – the importance of nature clubs](#). *American Journal of Primatology*, 72, 454–461.
- Chardonnet, P., Clers, B., Fischer, J.R., Gerhold, R., Jori, F. & Lamarque, F.** 2002. [The value of wildlife](#). *Revue scientifique et technique (International Office of Epizootics)*. 21. 15-51. 10.20506/rst.21.1.1323.
- Cirelli, M.T.** 2002. [Legal Trends in Wildlife Management](#). FAO Legislative Study 74. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- Coad, L., Fa, J.E., Abernethy, K., van Vliet, N., Santamaria, C., Wilkie, D., El Bizri, H.R., Ingram, D.J., Cawthorn, D.M. & Nasi, R.** 2019. [Towards a sustainable, participatory and inclusive wild meat sector](#). Bogor, Indonesia: CIFOR.
- Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management (CPW).** 2016. [Factsheet 1: Sustainable wildlife management and biodiversity](#).
- Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management (CPW).** 2016. [Factsheet 2: Sustainable wildlife management and wild meat](#).
- Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management (CPW).** 2016. [Factsheet 3: Sustainable wildlife management and animal health](#).
- Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management (CPW).** 2016. [Factsheet 4: Sustainable wildlife management and human-wildlife conflict](#).
- Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management (CPW).** 2016. [Factsheet 5: Sustainable Wildlife Management and Gender](#).
- Cooney, R., Roe, D., Dublin, H. & Booker, F.** 2018. [Wild life, Wild Livelihoods: Involving Communities in Sustainable Wildlife Management and Combatting the Illegal Wildlife Trade](#). United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya.
- Cretois, B., Linnell, J.D., Kaltenborn, B.P., & Trouwborst, A.** 2019. [What form of human-wildlife coexistence is mandated by legislation? A comparative analysis of international and national instruments](#). *Biodiversity and Conservation*, 28, 1729-1741.
- Dickman, A.J., Macdonald, E.A. & Macdonald, D.W.** 2011. [A review of financial instruments to pay for predator conservation and encourage human-carnivore coexistence](#). *Proc. Natl. Acad. Sci. USA* 108 (34), 13937-13944.
- Espinosa, M.C.** 2010. [Why gender in wildlife conservation? Notes from the Peruvian Amazon](#). *The Open Anthropology Journal*, 3: 230-241.
- Franson, J.C., Friend, M., Gibbs, S.E.J., & Wild, M.A., eds.** 2015. [Field manual of wildlife diseases: U.S. Geological Survey Techniques and Methods](#) 15, variously paginated.
- Gore M.L. & Kahler J.S.** 2012. [Gendered Risk Perceptions Associated with Human-Wildlife Conflict: Implications for Participatory Conservation](#). *PLoS ONE* 7(3): e32901. doi:10.1371/journal.pone.0032901
- Gortazar, C., Diez-Delgado, I., Barasona, J. A., Vicente, J., De La Fuente, J., & Boadella, M.** 2015. [The Wild Side of Disease Control at the Wildlife-Livestock-Human Interface: A Review](#). *Frontiers in veterinary science*, 1, 27. doi:10.3389/fvets.2014.00027
- Gren, I. Häggmark, T., Elofsson, K. & Engelmann, M.** 2018. [Economics of wildlife management - An overview](#). *European Journal of Wildlife Research*. 64.
- Jones, B.** 1999. [Policy lessons from the evolution of a community-based approach to wildlife management, Kunene Region, Namibia](#). *Journal of International Development*.

- Lamarque, F., Anderson, J., Fergusson, R., Lagrange, M., Osei-Owusu, Y. & Bakker, L. 2009. [Human-wildlife conflict in Africa – causes, consequences and management strategies](#). *FAO Forestry Paper No. 157*.
- Leonard, I.C., Richard, A.G. & Emmanuel, B.M. 2013. [Local communities' participation in decision-making processes through planning and budgeting in African countries](#). *Chinese Journal of Population Resources and Environment*, 11:1, 10-16.
- Mombeshora, S. & Le Bel, S. 2010. [Community based game ranching and politics in Chiriwo Ward of Mbire district, Zimbabwe](#). *Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food*.
- Monica, V.O. 2012. [Gender Mainstreaming in Community-Oriented Wildlife Conservation: Experiences from Nongovernmental Conservation Organizations in India](#). *Society & Natural Resources*, 25:12, 1258-1276.
- Morgera, E. & Wingard, J. 2009. [Principles for Developing Sustainable Wildlife Management Laws](#). Joint publication of FAO and CIC. Budapest. 90 pp.
- Morgera, E. 2010. [Wildlife law and the empowerment of the poor](#). FAO Legislative Study 103. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Rome.
- Neupane, D., Johnson, R. & Risch, T. 2017. [How do land-use practices affect human—elephant conflict in Népal?](#) *Wildlife Biology*. 17. wlb.00313. 10.2981/wlb.00313.
- Nolte, D.L. & Dykzeul, M. 2000. [Wildlife impacts on forest resources](#). *Human Conflicts with Wildlife: Economic Considerations*. 20.
- Ntiemoa-Baidu, Y. 1997. [Wildlife and food security in Africa](#). *FAO Conservation Guide 33*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Rome, Italy.
- Organ, J.F., Geist, V., Mahoney, S.P., Williams, S., Krausman, P.R., Batcheller, G.R., Decker, T.A., Carmichael, R., Nanjappa, P., Regan, R., Medellin, R.A., Cantu, R., McCabe, R.E., Craven, S. Vecellio, G.M. & Decker, D.J. 2012. [The North American Model of Wildlife Conservation](#). *The Wildlife Society Technical Review 12-04*. The Wildlife Society, Bethesda, Maryland, USA
- Polisar, J., de Thoisy, B., Rumiz, D. I., Santos, F. D., McNab, R. B., Garcia-Anleu, R. & Venegas, C. 2017. [Using certified timber extraction to benefit jaguar and ecosystem conservation](#). *Ambio*, 46(5), 588–603. doi:10.1007/s13280-016-0853-y
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity. 2011. [Livelihood alternatives for the unsustainable use of bushmeat. Report prepared for the CBD Bushmeat Liaison Group](#). Technical Series No. 60, Montreal, SCBD, 46 pages.
- Stuart-Hill, G., Diggle, R., Munali, B., Tagg, J. & Ward, D. 2005. [The Event Book System: A Community-based Natural Resource Monitoring System from Namibia](#). *Biodiversity and Conservation*. 14. 2611-2631. 10.1007/s10531-005-8391-0.
- TRAFFIC. 2008. [What's driving the wildlife trade? A Review of Expert Opinion on Economic and Social Drivers of the Wildlife Trade and Trade Control Efforts in Cambodia, Indonesia, Lao PDR and Vietnam](#). East Asia and Pacific Region Sustainable Development Discussion Papers. East Asia and Pacific Region Sustainable Development Department, World Bank, Washington, DC. The World Bank, Washington.
- Twining-Ward, Li, L.D., Wright, W., Bhammar M.E. & Hasita, M. 2018. [Supporting sustainable livelihoods through wildlife tourism \(English\)](#). *Tourism for Development knowledge series*. Washington, D.C. : World Bank Group
- Valderrama Vásquez, C. A., Hoogesteijn, R. & Payán Garrido, E. 2016. [GRECO: Manual de campo para el manejo de conflictos entre humanos y felinos. Panthera y USFWS](#). Fernando Peña Editores, Cali, Colombia, 81 pp.
- Wilson, G., Edwards, M. & Smits, J. 2010. [Support for Indigenous wildlife management in Australia to enable sustainable use](#). CSIRO Wildlife Research. 37. 10.1071/WR09130.
- Wobeser, G. 2002. [Disease management strategies for wildlife](#). *Rev Sci Tech*. 21(1):159-78.

Credits

This module was completely revised in 2020, and was developed with the kind collaboration of the following people and/or institutions:

Author(s): Kristina Rodina, Luna Milatovic, Fabiola Espinoza - FAO

Contributor(s): Andrew Taber, Jonas Cedergren, Damien Bertrand - FAO

Reviewer(s): Julia Fa - CIFOR; Dilys Roe - IIED

